

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JANVIER 2015**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 janvier 2015 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 28 janvier 2015 à 19 heures, par convocation du 21 janvier 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

*Monsieur le Président : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour. Je déclare la séance ordinaire du Conseil municipal de ce jour, le 28 janvier ouverte et je vous propose de nommer un secrétaire en la personne de Noëlle BUCZEK, si vous en êtes d'accord. Pas d'objections ? Et bien, Madame BUCZEK, si vous pouviez faire l'appel.*

*Noëlle BUCZEK :*

**ETAIENT PRESENTS :**

*Philippe DUQUESNOY, Maire,*

*Lydie WARCHALOWSKI, Dominique MOREL, Annick WITKOWSKI-BOS, Jean-François KALETA, Jean-Pierre HAINAUT, Valérie PUSZKAREK, Adjoint au Maire,*

*Joachim GUFFROY, Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Jean-Luc DAUCHY, Anne-Catherine BONDOIS, Maryse ALLARD, Eric CAMBIER, Sabbah YOUSFI, Nelly MOUTON, Abdelhaq NEGGAZ, Dominique HUBER, Fabrice LALY, Marc DEBEIRE, Carole GUIRADO, Daniel DEPOORTER, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Nadine SCHUBERT, Marianne THOMAS, Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Véronique DENDRAEL, Anthony GARENAUX, et Guylaine JACQUART, Conseillers municipaux.*

**ABSENT AVEC POUVOIR :**

*Sébastien RICOUART, pouvoir à Anthony GARENAUX*

*Monsieur le Président : Je vous remercie Madame BUCZEK. Et bien, je voudrais commencer par un très court rappel, très court rappel de ces événements du 7 et du 8 et du 9 janvier. Ces tueries, ces tueries qui ont assassiné, non seulement la Police, qu'elle soit Nationale ou Municipale, qui ont assassiné aussi les gens de « Charlie Hebdo », mais aussi la communauté juive. Ceux qui ont pratiqué ces tueries sont des fanatiques intégristes. Chacun le sait, chacun a participé à cette, excusez-moi, c'est encore très présent dans mon esprit, chacun a participé à ce recueillement que nous avons pu avoir. Je voudrais remercier ceux qui ont participé et en particulier à Harnes, aux deux événements qui se sont réalisés sur les parvis de la place. Je veux parler de ce rassemblement avec des écoles le jeudi. Je veux parler aussi de ce rassemblement du samedi matin. Oui, ça s'est passé le samedi matin, ça a permis d'ailleurs à nombre d'entre nous, j'en suis persuadé de se rendre dans les grandes villes où d'autres rassemblements avaient lieu, que ce soit, Arras, Lille peut-être à Paris pour certains. Je voudrais dire que c'est notre démocratie qui a été attaquée, notre démocratie, nos valeurs, qui ont été attaquées, notre devise, Liberté-Fraternité-Egalité mais aussi Laïcité. Je crois que ça laissera des marques indélébiles et que ce rassemblement tant souhaité des français, aujourd'hui nous allons positiver parce qu'il a eu lieu. Il a eu lieu et j'espère que cela perdurera. Voilà. Alors, je m'arrêterai là simplement et, vous demander de faire une minute de silence en leur mémoire de ces citoyens assassinés.*

*Minute de silence.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Je vous propose de passer à l'approbation du compte-rendu de la séance précédente, la séance du Conseil municipal du 11 décembre. Y'a-t-*

*il des remarques sur ce compte-rendu ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour. A l'unanimité, je vous remercie.*

*Le point suivant concerne l'élection d'un adjoint ou d'une adjointe. Alors vous n'êtes pas sans savoir que nous avons reçu de la part du Préfet, la décision, l'acceptation de celui-ci de l'arrêt de délégation de Lydie WARCHALOWSKI et que nous aujourd'hui, nous allons procéder au vote d'un nouvel adjoint. Avant cela, Lydie, si tu as une déclaration à faire, et bien, tu as la parole.*

*Lydie WARCHALOWSKI : Alors, oui tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire quand même d'expliquer un peu ce qu'il se passe et la raison pour laquelle je me vois dans l'obligation de laisser ce poste. Alors en fait, rappeler aussi que je viens d'entamer mon 5<sup>ème</sup> mandat. Mon premier mandat je l'ai fait, j'avais 24 ans. J'en ai 50 aujourd'hui. Ça veut dire aussi que j'ai passé la moitié de ma vie à être élue, à avoir des réunions ou à participer à beaucoup de choses le week-end entre autres et à laisser du temps et de l'énergie. Du temps et de l'énergie que je ne renie pas, j'ai eu beaucoup de plaisir, beaucoup de joie et je démarrais donc un 5<sup>ème</sup> mandat avec Philippe, mais surtout dans l'espoir de réussir à me dégager beaucoup plus de temps, car aujourd'hui, en 25 ans, je peux vous assurer que beaucoup de choses ont évolué à Harnes. Je vous assure que les adjoints autour de cette table ne tricotent pas, il y a vraiment beaucoup de travail sur Harnes. Quand on voit l'évolution de la ville, les différents projets en route, ça demande beaucoup, beaucoup de temps, beaucoup de réunions le soir et même le week-end. Et donc pour cela, logiquement j'avais fait la demande au mois de mars d'un temps partiel à ma direction. Aucun temps partiel n'avait été refusé à la sécurité sociale, et en 2014, au moment des demandes, pour la première fois, ils ont été refusés, car 17 % de mes collègues en avait fait la demande, ce qui était énorme. Donc, comme d'autres, j'ai été reçue par ma direction qui m'a dit que malheureusement elle ne pouvait pas accepter mon changement de contrat. Et que, de ce fait, j'allais devoir continuer à travailler et à tenir de front mes deux engagements, c'est-à-dire, l'engagement professionnel et l'engagement municipal. Faut-il rappeler aussi, à 24 ans, j'étais simple technicienne à la sécurité sociale, attachée aux écritures et au classement. Aujourd'hui, j'ai un peu grandi également de l'autre côté. Je suis devenu cadre, je suis superviseur aux accidents de travail – maladie professionnelle. Donc une autre charge aussi, une charge qui s'est largement développée pour moi, au niveau professionnel. Donc j'avais annoncé la chose en mai à Philippe, en lui disant que j'allais essayer, qu'on allait essayer de tenir et puis, bon, après les vacances, je me suis vite aperçue que ce n'était pas la peine. Que j'occupais un poste que je n'allais pas pouvoir assumer et qu'il était beaucoup plus juste de laisser la place à des jeunes, entre autres, qui viennent d'arriver et que en plus de ça ils auront le temps de se former pour arriver jusqu'à la fin du mandat, et que peut-être, comme moi, pouvoir en faire d'autres. Donc la démission a été envoyée, Monsieur le Préfet a mis du temps à donner son aval. Il l'a donné qu'au mois de décembre et voilà. Le 8 décembre alors que la demande est partie en septembre, donc vraiment ça a été long. Mais ce que je voulais surtout dire c'est que je pars sans aucune animosité. Il faut aussi rappeler que j'ai beaucoup, beaucoup de passions que j'ai mises de côté. Je ne m'en cache pas, je suis fan de golf, j'adore les pastels, et je vous invite aussi à participer au mois de mars à la prochaine exposition que nous aurons. J'ai déjà quelques toiles de prêtes et la lecture, la philosophie. Donc tout ça, je le reprends. Je découvre aussi les 35 heures, alors que je m'étais bien battue pour, aujourd'hui je vois ce que ça peut faire de rentrer le soir à la maison et de rester à la maison, ne pas être obligée de repartir. Donc voilà, c'était pour dire tout ça, voilà, j'ai bien travaillé, je reste Conseillère municipale. Je reste là, je peux toujours intervenir et donner un coup de mains. Mais il est évident que là je vais lever le pied et puis bon, à 50 ans, il paraît que plein de choses commencent. Donc voilà, c'était la petite intervention que je voulais faire et je suis persuadée que la personne qui viendra sur ce fauteuil, parce qu'il est très confortable, je le reconnais que vos sièges ne le sont absolument pas. Mais, bon, je suis sûr qu'elle sera à la hauteur et je lui souhaite toute la réussite. Voilà.*

*Monsieur le Président : Et bien Lydie, déjà, moi je voudrais intervenir en disant que si tu n'avais pas dit tes 50 ans que tu as fêtée, et bien nous ne le saurions pas et puis surtout te remercier. Te remercier, pas seulement depuis que je suis là, donc depuis 2008. Pour te remercier aussi du travail que tu as pu effectuer depuis de nombreuses années et d'ailleurs, nous nous étions connus à l'époque où moi j'étais simple militant, et toi tu étais déjà Conseillère municipale, autour d'un pot de colle, comme elle dit, non pas un verre, un pot de colle, et nous avons cheminé ensemble pendant longtemps et on a réussi à créer non seulement, pour Harnes, un avenir que nous souhaitions le même tous les deux, mais aussi une sincère amitié. Donc je te remercie pour tout ce que tu as fait dans ta carrière politique quoi qu'elle ne s'est pas terminée puisque tu es toujours avec Nous dans ce Conseil municipal. Merci à toi.*

## **1 ELECTION D'UN ADJOINT**

*Monsieur le Président : Voilà, cela dit nous allons passer maintenant à l'élection d'un nouvel adjoint. Alors, il avait été demandé aux groupes politiques de déposer le nom de leur candidat. Je n'en n'ai pas reçu, mais je vous demande aujourd'hui, s'il y a d'autres candidatures que celle que nous allons proposer ? Il n'y en n'a pas, donc, nous, pour le groupe majoritaire, nous proposons Sabbah, Sabbah YOUSFI. Deux possibilités, la règle c'est de voter à bulletin secret, mais si personne ne le demande de voter à bulletin secret, je vous propose de voter à main levée. Oui.*

*Anthony GARENAUX : A bulletin secret.*

*Monsieur le Président : Ce sera donc à bulletin secret, sans aucun problème. Donc deux bulletins vont vous être distribués. Un bulletin blanc ainsi qu'un bulletin avec le nom de Sabbah YOUSFI. Pour cela, je vais demander un représentant de chaque groupe. Oui.*

*Chantal HOEL : Merci Monsieur le Président. Le groupe « Pour l'Humain d'Abord » considère que c'est une délibération qui vous concerne. Nous nous abstenons, mais nous avons bien pris note que le vote était bien à bulletin secret. Merci Monsieur le Président.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie et cela honore votre présence. Je vais demander néanmoins un représentant de votre groupe si vous voulez bien, pour faire ce passage des urnes. Madame, et pour votre groupe, personne ? Merci et puis nous on va désigner quelqu'un, mais bon, vous verrez bien, vous donnez la liste à quelqu'un, un des trois, qui va. Tiens. Tu vas avec eux ? Voilà, une personne qui prend l'urne. Regarde s'il n'y a rien dedans. Bonsoir. Un autre qui prend. Tu vas avec eux. Voilà. Et puis la 3<sup>ème</sup> dira « a voté – a pas voté ».*

Il est procédé à l'élection.

Procèdent au dépouillement : Valérie PUSZKAREK, Chantal HOEL et Guylaine JACQUART

*Monsieur le Président : Et bien, je vous donne les résultats du scrutin :*

- 33 votants
- 5 enveloppes vides
- 3 blancs
- Et 25 voix pour notre amie, Sabbah YOUSFI, que j'applaudis.

*Alors, je n'aurai pas la même déconvenue que la fois dernière, puisque nous avons commandé ces écharpes depuis un moment, je me souviens qu'à Valérie je n'avais pu lui remettre le jour « J » puisqu'elle n'était pas arrivée, mais aujourd'hui, elles sont arrivées et Sabbah, je vais t'appeler ici pour pouvoir te remettre tes insignes. Je suis très heureux de pouvoir te remettre cette écharpe.*

Sabbah YOUSFI : Merci

Monsieur le Président : Mais, comme elle l'a dit tout à l'heure Sylvie, non pas Sylvie, pardon Lydie, c'est un énorme travail, tu vas t'en apercevoir et je suis vraiment très exigeant.

Sabbah YOUSFI : Je le sais.

Monsieur le Président : Tu t'en es déjà rendu compte. Alors toujours sur l'épaule droite, le bleu vers le col. Voilà.

Lydie WARCHALOWSKI : Toutes mes félicitations.

Sabbah YOUSFI : Merci à toi.

Monsieur le Président : Félicitations à toi. Tiens, je te remets aussi – applaudissement – Si tu veux prendre la parole, je t'en prie.

Sabbah YOUSFI : Je prends ta place. Du coup je me permets.

Monsieur le Président : Tu vois, ça, faudra quand même pas t'habituer !!

Sabbah YOUSFI : Merci. Tout d'abord, je voulais intervenir sur 4 points ; remercier mes collègues et camarades pour leur vote de confiance ; remercier également Philippe, pour la confiance qu'il me témoigne et pour avoir vu l'énergie, la motivation et les compétences que je souhaitais mettre au service de notre belle commune ; une petite remarque un peu plus personnelle, si vous me le permettez pour mes parents qui sont dans l'assemblée, et qui m'aident au quotidien pour aller là, vous le savez tous. On oublie souvent ces gens de l'ombre qui font pourtant beaucoup. Les tontons aussi, je ne vous oublie pas ; et terminer enfin par vous dire que c'est surtout et d'abord un très grand honneur et une très grande fierté pour moi de pouvoir servir ma commune, ses habitants, qui suis la petite-fille d'un émigré et surtout servir les valeurs de la République, au vu de l'actualité houleuse que l'on a vécu ses derniers temps. Vous pouvez compter sur toute ma motivation pour faire de mon mieux. Je sais déjà que Philippe est très exigeant et je ferai de mon mieux. Merci.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, par courrier du 4 décembre 2014 adressé à Madame Lydie WARCHALOWSKI et réceptionné le 8 décembre 2014, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Lydie WARCHALOWSKI de ses fonctions d'adjointe au Maire.

La démission est effective à compter du 8 décembre 2014, date de réception du courrier.

LE CONSEIL MUNICIPAL procède à l'élection d'un Adjoint au Maire parmi ses membres, au scrutin secret.

A été déposée la liste « Harnes, un Avenir Durable » : Sabbah YOUSFI

Assesseurs : Valérie PUSZKAREK, Chantal HOEL et Guylaine JACQUART

a-	Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b-	Nombre de votants (enveloppes déposée) :	33
c-	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : (3 blancs et 5 nuls)	8
d-	Nombre de suffrages exprimés :	25
e-	Majorité absolue :	17

A obtenu : Sabbah YOUSFI : 25 suffrages.

Monsieur le Président proclame Sabbah YOUSFI, Adjointe au Maire.

*Monsieur le Président : Et oui, c'est toujours un grand moment que d'être reconnu par ses camarades comme a pu le dire Sabbah, et je suis sûr que tu apporteras beaucoup à notre commune. Tu as déjà été efficace dès que tu es arrivée au Conseil. Et bien l'exigence, comme tu le disais tout à l'heure, j'en demanderai toujours plus. Un jour il faudra peut-être me freiner et bien vous me le direz. Voilà.*

## **2 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

*Monsieur le Président : Et bien, je vous propose de passer au point suivant qui est le débat d'orientations budgétaires et pour cela, je vous le donne en mille, je vais donner la parole à Dominique MOREL. Dominique tu as la parole.*

Dominique MOREL : Merci Monsieur le Président.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants conformément au Code général des collectivités territoriales. S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Les différents textes se rapportant au DOB n'imposent pas un formalisme particulier. Cependant depuis 2008, nous avons voulu garder, plus ou moins les mêmes trames. Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de notre ville, même si seuls les comptes administratifs sont de nature à être officiels. Cela permet de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote. D'un point de vue finance, trois axes principaux seront poursuivis sur cette mandature :

- Assainissement des finances de la commune et poursuite d'une capacité d'autofinancement. Je rappelle une fois encore et c'est bien d'actualité avec « le franc suisse », que le prêt dit toxique a bien été renégocié en 2013 à un taux inférieur à 5 %.
- Nous poursuivrons notre politique fiscale. Je rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis 2007
- Et une politique d'investissement soutenue mais responsable.

Le document vous ayant été transmis je vais donc commencer, par le contexte international. Le PIB mondial a progressé de 3.3 % en 2014. Son évolution devrait être de 3.8 % en 2015. Concernant la Zone Euro, la croissance devrait rester faible en 2015. Proche de 0.8 en moyenne annuelle, toujours pénalisé par le désendettement public et privé. En France, en 2015, la croissance devrait être supérieure à celles des trois dernières années (0.4 en 2014, 0.3 en 2012 et 2013). On table sur une projection de 1 % de croissance en 2015. Au niveau de l'inflation. L'inflation a baissé de manière quasi-continue depuis son point haut à 2.1 % en novembre 2011 pour atteindre + 0.7 % en 2014. En 2015, l'inflation augmenterait mais resterait modérée à + 0.9 % en moyenne annuelle.

Au niveau du chômage, les chiffres de décembre sont tombés hier. Les demandeurs d'emploi en catégorie A sont maintenant de 3.496.400 en France-Métropole et de 5.218.200 pour les catégories A, B et C, soit une variation de + 6.4 % pour 2014.

Pour la région Nord-Pas de Calais, les catégories A sont identiques à hauteur de 266.744, avec une variation de + 2.8 % sur l'année 2014. Par contre, pour les catégories A, B et C, le chiffre des demandeurs d'emploi passe à 385.999, soit + 4.4 % sur l'année. Pour le bassin d'emploi de Lens-Liévin, les catégories A passent à 26.817. Soit une évolution annuelle de + 2.3 % - 0.5 %

par rapport à novembre 2014. Les catégories A, B et C passent à 39.051 soit une évolution de + 3.8 % sur l'année 2014. Nous n'avons par contre pas les chiffres détaillés sur notre commune. Au niveau des déficits publics, après le dérapage du déficit public en 2014 (4.4 % du PIB contre 3.8 % prévu), le gouvernement a annoncé une quasi stabilisation du déficit en 2015 à 4.3 % du PIB qui repose sur un plan d'économies de dépenses de 21 milliards d'€ et une baisse des prélèvements obligatoires.

La dette publique est principalement composée de la dette de l'Etat, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale. Celle-ci atteindra son plus haut niveau en 2015 avec un taux de 97.2 % du PIB en supposant qu'une part de la croissance le taux progresse et d'autre part que les prélèvements obligatoires se stabilisent voire diminuent.

Concernant la loi de finances rectificative du 12 novembre 2014. Les changements par rapport à la loi de finances initiale, celles qui ont été présentées dans le DOB 2014, alors :

- Une baisse de 4.3 milliards d'euros des dépenses
- Une baisse de 11.1 milliards d'euros des recettes
- Une augmentation du solde des comptes spéciaux de 1 milliards d'euros
- Un déficit budgétaire qui passe de 82.6 à 88.2 milliards d'euros, soit 5.6 milliards d'euros supplémentaires.

Le budget de l'Etat. Les dépenses de l'Etat hors dettes et pensions pour 2015 sont de 229.62 milliards d'euros, montant en augmentation par rapport à la loi de finances de 2014. Les recettes de l'Etat pour l'année 2015 s'élèveront à 292.6 milliards d'euros. La charge de la dette sera pour 2015 de 44.34 milliards d'euros, montant en baisse par rapport à 2014 du fait des taux d'intérêt faible.

Les dépenses du budget général par mission. Le budget de l'Etat est souvent présenté selon différentes missions. Une mission correspond à une politique de l'Etat. Elle est composée de différents programmes qui se déclinent par action. Pour 2015, les principales missions sont la défense ainsi que la recherche et l'enseignement supérieur.

Les principales mesures du projet de loi de finances 2015 concernant les collectivités locales. L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève à 101 milliards d'euros en 2015, soit une diminution de 2.4 % par rapport à la loi de finances 2014. Il est constitué de 3 ensembles :

- Les concours financiers aux collectivités, 53.2 milliards d'euros
- Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage, 13.7 milliards d'euros
- Les autres concours de l'Etat

Pour information, la DGF représente 36.157 milliards d'euros et baisse de 8.9 % par rapport à 2014, soit environ 3.6 milliards d'euros.

Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2015 concernant les collectivités locales. Les principaux prélèvements sur recettes sont la DGF ainsi que le FCTVA qui permettent aux collectivités de financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Il vous est transmis donc un tableau avec les répartitions des différentes dotations.

Concernant la ville de HARNES. L'évolution de nos recettes et dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2014, c'est + 4.6 % par rapport à 2013, concernant donc ces dépenses et pour les recettes, c'est - 0.8 %. Donc dépenses réelles, 13.458.364 €, recettes réelles, 16.933.556 €.

L'évolution des taxes. En sachant donc que pour nous, il n'y a pas eu d'évolution au niveau des taux. Par rapport à 2013 et 2014, on a une évolution de 3 %, avec un total de 4.180.759 €. Je l'ai dit, mais je le redis le taux des taxes locales n'a subi aucune augmentation depuis 2007. Seules les bases définies par la loi de finances ont augmenté. On vous a transmis un graphe avec l'évolution des bases fiscales de 2007 à 2014.

Au niveau des recettes fiscales. Donc, si on prend les taxes locales, compensation CALL, garantie CALL, allocations compensatrices, on arrive à un total de 10.494.466 €. Concernant les taxes et les dotations, on a un montant total de 14.293.676 €.

On vous a transmis donc les recettes 2014 du budget général, à hauteur de 16.010.100 € avec les répartitions, en pourcentage et puis en somme.

Les dépenses 2014, soit un total de 13.400.000 € environ, dont 8.033.103 € pour les charges de personnel, 406.268 € d'intérêt de la dette et 556.820 € d'amortissement. Ainsi que les dépenses par service à hauteur de 4.715.723 €.

Les dépenses d'investissement à hauteur de 4.187.573 €. Les deux grosses parties sont le sport, concernant les abords de la salle régionale pour 1.780.773 €, le bâtiment du Brochet pour 168.814 €. Au niveau des aménagements, on a les cités minières pour 637.967 € ainsi que le GIRZOM pour 958.774 €. Vous avez donc après les différentes parts par les différents services.

Au niveau des subventions. La subvention au CCAS à hauteur de 605.000 €. Les différentes subventions aux associations, tant en fonctionnement qu'en projet ou complémentaire. On a bien sur dans ce document mis les principales subventions.

On vous a fourni les indicateurs financiers de la commune. Ces indicateurs sont les ratios, les 6 ratios en euro par habitant et les ratios qui sont en %. Ce sont les ratios qui sont obligatoires et définis par article R 2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

On vous a transmis la CAF et l'épargne nette. La CAF, c'est la capacité d'autofinancement de la ville, représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'épargne nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.

On vous a transmis un graphe avec l'extinction de la dette. Alors, pour rappel, pour 2014, l'annuité intérêt : 406.268 €, le capital représentant lui 897.999 €. Pour 2015, les intérêts représenteront 369.786 €, le capital étant de 713.752 €. Et donc le montant de cette dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 8.292.325 €. Un rappel, trois prêts se sont éteints en 2014.

On vous a mis quelques informations sur la commune de Harnes. Le nombre de foyers imposables, le nombre de logements soumis à la taxe, et, en habitant, le nombre de foyer fiscaux. La part des foyers imposables.

On vous a donné le graphe avec l'évolution de notre population de 2009 à 2014. Le nombre de naissances et malheureusement de décès.

Concernant notre commune, il faut aussi prendre en compte le chômage. Fin novembre 2014, puisque je n'ai pas eu les chiffres de décembre, il y a 1443 demandeurs d'emploi toutes catégories. 976 sont de catégorie A et 467 de catégories B et C. Ils sont 2.6 % de plus qu'en 2013. L'âge des chômeurs est le suivant : 19.3 % ont moins de 25 ans, 60 % ont entre 25 et 49 ans et 20.7 % ont 50 ans et plus. Le chômage de longue durée, donc supérieur à 24 mois, touche 32.7 % du nombre des chômeurs soit une augmentation de 13.7 % par rapport à l'an passé. Les personnes les plus touchées sont les personnes qui ont un niveau d'étude en dessous ou équivalent au BAC, c'est-à-dire 87.9 % des chômeurs.

On vous a transmis les statistiques sur les logements neufs. Donc le nombre de permis de construire déposés en logements individuels et en appartements.

On vous a transmis un état à octobre 2014, de la restauration scolaire, par tranche. Les différents enfants qui sont inscrits et qui ont participé à cette restauration. On peut remarquer que la grande majorité, c'est le T0, T1 et T2. Je rappelle que le T0 a été instauré justement, pour que, un nombre important d'enfants puisse bénéficier de cette restauration, à un prix inférieur à ce qui était auparavant.

Au niveau des rythmes scolaires, il vous est transmis par école, le nombre d'enfants inscrits dans ces TAP. A octobre 2014, on avait pour l'école maternelle 48 % et pour les écoles élémentaires 61 % des enfants.

Et pour 2015 dans les différentes politiques municipales, en matière de sécurité, les actions de prévention seront renforcées ainsi que celles visant au développement de la citoyenneté, au respect, ainsi que vers les enfants avec la sensibilisation au code de la route. Le pôle citoyenneté va favoriser le mieux vivre ensemble avec le renouvellement des conseillers de

quartiers, l'aide à la vie associative, le montage des dossiers de demandes de subventions pour la municipalité. En matière sportive, 2015, pour le sport de haut niveau, sera l'année de l'ouverture de la salle de sport régionale. La ville a pris en charge les aménagements extérieurs et intérieurs. La compétition de judo de décembre prendra une nouvelle ampleur. Nos clubs nationaux, hand, volley et water polo, représenteront encore les valeurs sportives de notre ville. En matière de communication, nous continuerons la modernisation des différents supports, gazette, site internet et affichage numérique. En matière d'action sociale, le CCAS continuera à développer des actions visant à améliorer le quotidien des personnes les plus défavorisées. L'ouverture de l'EHPAD va permettre de répondre à une demande forte de notre population âgée. En matière de travaux, de grosses opérations démarrées en 2014 seront finalisées et la salle polyvalente de l'école Jean Jaurès, la cour carrée, le réaménagement de l'entrée des ateliers municipaux, sans oublier le quotidien.

En matière d'administration générale, la gestion quotidienne sera encore optimisée. Dans chacun des services municipaux, les formations à la commande publique sera développée. Toute dépense sera pesée dès le premier euro. Les budgets seront eux aussi dématérialisés. En matière de gestion de la dette, nos marges de manœuvres existent, ce, grâce à la renégociation de notre emprunt toxique.

En matière culturelle, la poursuite des axes développés les années précédentes sera effectuée. Le musée d'histoire et d'archéologie verra sa scénographie mise en œuvre. Dans le domaine du logement, les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune, permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants, quel que soit leur niveau de revenu. Logements sociaux, logement en lots libres de constructeurs, logements clés en main. Cité d'Orient, lotissement rue Delattre, Chemin de Vermelles. L'opération du Moulin Pépin sortira de terre. L'ilot Dauthieu sera réaménagé ainsi que l'ilot de l'impasse Saint Joseph. La concession de la ZAC Abbaye sera lancée.

Depuis 2008 et jusqu'à 2014, la municipalité n'a pas augmenté ses taux de la taxe d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti. Les baisses des dotations de l'Etat obligeront à plus ou moins long terme les collectivités à agir sur leurs fiscalités. La question se posera sur Harnes. Que devons-nous faire ?

Je termine en félicitant les services qui ont participé à l'élaboration de ce document. Merci.

Monsieur le Président : Et bien, Monsieur MOREL, merci pour ces explications. Ce débat d'orientation et la parole circule à votre demande bien entendu. Y'a-t-il des expressions des différents groupes. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Monsieur MOREL, vous présentez le débat d'orientations budgétaires avec un propos introductif en lien avec les situations internationale et nationale. Les constats que nous faisons toutes et tous sont particulièrement alarmants. Nos inquiétudes sont fondées, les vôtres et les nôtres, car nous subissons tous les jours les conséquences de ces situations. Par contre, nos propos divergent en partie sur les causes mais également – et surtout – sur les solutions à leur apporter.

Au niveau international, les Grecs ont su choisir une autre orientation, une autre réponse aux politiques d'austérité conduites par la commission européenne, la banque centrale européenne et le fonds monétaire international. Dans son discours, Alexis Tsipras, le leader du parti de la gauche radicale Syriza, s'est exclamé : « Aujourd'hui, nous avons mis fin à l'austérité. Nous disons que la troïka appartient au passé. Nous devons maintenant construire ensemble notre pays sur de nouvelles bases. »

Au niveau national, et vous l'avez rappelé Monsieur le Président, nous venons de vivre des évènements dramatiques. A Harnes, même si cela n'a pas été sans mal, nous avons réussi à nous rassembler dans une démarche partagée d'hommage aux victimes et de rejet du terrorisme, en affirmant nos valeurs communes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, avec la

Laïcité comme moyen pour y parvenir. A Harnes, comme en France, il reste cependant encore beaucoup de travail à faire pour faire partager ces valeurs par le plus grand nombre.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Quand il y a moins de Service public, moins de gendarmerie, moins de police, moins d'École, moins d'animations socioculturelles pour notre jeunesse, moins d'associations qui œuvrent dans les quartiers, moins d'actions de prévention, etc., ce sont l'obscurantisme et le communautarisme qui se développent !

Toujours au niveau national, actuellement, nous subissons les conséquences de promesses électorales non-tenues et de choix politiques assumés et contraires à l'intérêt général, des choix qui sont à l'opposé des vraies valeurs de gauche.

Sans entrer dans les détails, nous pourrions citer la réforme des collectivités territoriales qui va avoir de très lourdes conséquences, tant sur la vie de tous les jours de nos concitoyens que sur la gestion budgétaire de ces collectivités. Nous pourrions également citer la très fameuse loi Macron, du nom du ministre socialiste à l'économie, loi qui remet en cause bon nombre de conquits sociaux.

« Les jeunes Français doivent avoir envie de devenir milliardaires. » disait-il loin d'ici, dans un grand salon de l'électronique à Las-Vegas. Quelle belle profession de foi de la part d'un ancien banquier qui ne sait pas ce que signifie vivre dans la précarité absolue, ne pas se chauffer, ne pas s'éclairer, ne pas manger à sa faim, travailler la nuit pour payer ses études, dormir dans la rue ou dans sa voiture, ne pas arriver à boucler ses fins de mois tout en ayant un emploi !

Le président de la République a expliqué, lors de ses vœux, que ce projet de loi était censé donner « un coup de jeune à la France » et qu'il était aussi « une loi pour le siècle à venir ». Mais cette loi est, bien au contraire, une loi du retour au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une contre-révolution libérale et anti-écologique !

Concernant Harnes, et puisque c'est aussi – et surtout, convenons-en – l'objet de ce débat d'orientations budgétaires, nous ne sommes pas très rassurés.

D'après les indicateurs financiers des pages 24 et 25 de votre document, il semble bien que la situation de notre commune laisse présager des difficultés pour les années à venir. C'est d'ailleurs ce qui vous pousse probablement à conclure votre présentation par la question « Que devons-nous faire ? ».

La question est en effet clairement posée : « Que devez-vous faire ? »

- Promouvoir des équipements dont les coûts de fonctionnement nous semblent sous-estimés ?
- Augmenter les impôts locaux ?
- Recourir à l'emprunt ?
- Continuer d'augmenter les tarifs enfance/jeunesse/culture qui touchent directement les familles, ce qui ne rapporte rien à la ville si ce n'est de voir des gamins qui traînent dans les rues ?
- Favoriser exclusivement le sport de haut niveau au détriment du sport de masse ?

Attention, ne venez pas interpréter nos propos comme une prise de position contre le sport de haut niveau. Ce n'est pas ce que nous disons. Nous avons des clubs d'élites à Harnes, clubs qui ont accédé au très haut niveau par un travail important et avec le soutien des municipalités qui se sont succédé. Nous soutenons bien évidemment ces clubs de haut niveau !

Ce que nous disons est clair et ne doit pas être détourné : faut-il axer l'essentiel des moyens sur le sport de haut niveau au détriment des petits clubs qui œuvrent avec parfois beaucoup de difficultés ?

D'après les éléments fournis en page 23, il apparaît que les subventions au sport de haut niveau ont presque doublé par l'apport de subventions complémentaires ou sur appels à projet. Mais quelle est donc la part des subventions accordées aux petites associations sportives et culturelles ?

Quand à l'emprunt toxique que vous remettez sans cesse sur le tapis, vous l'avez renégocié en juillet 2013 et c'est très bien.

Monsieur le Président : Merci.

Jean-Marie FONTAINE : Si nous avons été à la gestion des dossiers municipaux, nous l'aurions également renégocié et certainement plus rapidement que vous ne l'avez fait. Je ne suis pas le premier à vous en faire la remarque.

Dire que vous ne seriez pas tombés dans le piège des emprunts structurés si vous y aviez été confrontés à l'époque est une pure hypothèse. Bon nombre de communes, de tous bords politiques, de tous niveaux de population, avec à leur tête des dirigeants hautement qualifiés ont été et sont encore concernées par ce type d'emprunt. La commune de Harnes en est sortie et c'est une bonne chose à mettre à votre crédit, d'autant que la valeur du franc suisse atteint désormais des sommets.

Par contre, puisque vous aimez régulièrement remettre ce point à l'ordre du jour pour une petite séance de gloriole personnelle, il est nécessaire de vous rappeler que nous ne connaissons toujours pas les conditions ayant abouti à la renégociation. Et nous devons vous avouer que la chose nous intrigue.

Quelles sont les pénalités qu'aura forcément subies la commune ? Nous n'en savons fichtre rien. D'ailleurs, la bonne question serait plutôt : « Où sont-elles passées ? »... car le montant du nouveau prêt repart exclusivement sur la base du capital restant dû ! Cela nous paraît étrange.

Comment la banque aurait-elle pu s'asseoir sur quelques centaines de milliers d'euros, à moins que ce ne soit pour vous exprimer toute sa gratitude ? Il est vrai que, le jour où vous avez signé la renégociation de l'emprunt toxique, soit précisément le 2 juillet 2013, vous avez fait un autre prêt de 2 millions d'euros auprès de cette même et gentille banque. Ceci explique peut-être cela...

Il s'agit de comptabilité et d'actes publics. Vous ne pourrez pas éternellement vous retrancher derrière un quelconque « secret bancaire » pour faire des cachotteries aux Harnésiens. Un jour prochain, la Chambre régionale des comptes vous demandera des précisions et il vous sera bien difficile de ne pas lui donner de réponses claires.

Nous vous demandons donc aujourd'hui, très officiellement, de mettre à notre disposition tous les contrats concernant le prêt toxique (le contrat initial et celui ou ceux qui l'ont modifié), ainsi que les tableaux d'amortissement. Et tant qu'à faire, nous sommes aussi preneurs des mêmes documents pour l'emprunt de 2 millions d'euros signé le 2 juillet 2013.

Nous vous en remercions par avance Monsieur MOREL et Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Déjà, merci pour votre contribution et d'ailleurs nous en tiendrons compte lors du budget. Bien entendu. Et je pense que vous nous soutiendrez la prochaine fois d'ailleurs, après tout ce que vous venez de dire, pour la subvention que nous accorderons au CCAS. Ca c'est la première chose. La deuxième chose, effectivement, vous l'auriez peut-être renégocié, mais ce que moi je peux vous dire, c'est que nous, nous ne l'aurions pas souscrit ce prêt. Nous n'avons pas une gestion à risque. Nous sommes conscients. C'est vrai que vous aviez un financier dans vos rangs. Nous on en a un aussi qui s'appelle Dominique MOREL. Il ne travaille pas dans une banque, mais peut-être a-t-il une expérience et une gestion plus père de famille, sans risque que vous n'avez pas eu. Alors puisque nous sommes sur des suppositions, nous resterons sur ces suppositions. Quand, c'est vrai qu'il y a un secret bancaire, sachez-le, et oui. Maintenant, vous avez l'habitude. S'il y a certaines choses que vous souhaitez, que nous ne vous donnons pas, faites comme d'habitude. Ecrivez à Monsieur le Préfet. Il vous répondra ou nous obligera et dans ce cas là, je demanderai la levée de ces, comment on dit, c'est pas un secret bancaire, c'est ce qu'on appelle plus des discrétions. Voilà, et puis, je peux vous dire que nous vous avons donné le budget, tous les documents vous les avez en votre possession. Maintenant, si vous ne savez pas faire le tri, malgré la formation que

vous avez pu avoir, et bien demandez-en une autre, nous vous la ferons peut-être directement et ce sera Monsieur MOREL, je n'ai pas terminé, ce sera Monsieur MOREL qui vous la fera. Ca c'est la première chose. Maintenant quand vous avez parlé aussi du rassemblement non pas sans difficulté. Et bien oui, il n'a pas été sans difficulté, parce que sachez que je suis le Maire de tous les harnésiens. Et ce que vous me demandiez était véritablement avec du parti pris et d'éventuellement de la récupération. Ce mouvement de ce samedi a été fait, sans aucune étiquette, et c'est le Maire de HARNES et le Conseil municipal, dans sa diversité, mais il ne l'a pas exprimé ce jour là. Nous étions dans la solidarité. Puisque vous demandez des réponses, voilà celle que moi je vous fais en tous cas. Maintenant, il y avait d'autres choses. Dominique MOREL s'il a envie de préciser quelques points, mais moi je vous remercie pour votre contribution. Je pense que c'est la première fois que nous avons une contribution aussi bien construite. Il est vrai que les documents qui vous ont été donnés, n'ont jamais été aussi bien remplis. J'avoue même que, à une certaine époque où je n'étais que Conseiller municipal dans l'opposition, j'aurais voulu des documents de cette qualité là. Dominique si tu veux ajouter juste quelques points superficiels, bien entendu.

Dominique MOREL : Juste un point pour rappeler que certaines personnes devraient relire le rapport préparatoire de la réunion du 16 septembre 2013. Les contrats des différents prêts étaient transmis dans les L 2122-22, donc en fin de rapport. C'est tout, je m'arrêterai là.

Monsieur le Président : Ensuite, si vous voulez et moi je continue à votre réponse, dans le journal d'aujourd'hui, en page 12, puisque vous citez aussi les pages du document, il y a justement une réflexion, une réflexion sur ces emprunts structurés que certains appellent et que moi j'appelle toujours, et c'est peut-être de la gloriole, mais c'est comme ça que les gens comprennent, ces emprunts toxiques, et bien il y a une grande page. Je vous propose de faire la photocopie si vous n'avez pas acheté le journal et je la mettrai dans vos différents casiers. Ceux qui en veulent une copie d'ailleurs dans l'assistance, il suffira de nous le demander, nous vous la ferons aussi. Maintenant vous avez redemandé la parole et ensuite je donnerai la parole au groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine. Je ne me suis pas trompé ce coup ci ! Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Voilà ça marche. Concernant les documents fournis dans le rapport du Conseil municipal du 16 septembre 2013, je pense qu'il n'est pas utile de rappeler à Monsieur MOREL que, aucun d'entre nous n'était élu. Et concernant les documents qui nous auraient été fournis, les documents que j'ai demandé tout à l'heure, enfin que nous avons demandés tout à l'heure, ne font pas partie des documents que vous nous avez fournis. Sur ces documents là, aucun document secret, je pense que vous pourrez nous les remettre et si vous ne souhaitez pas nous les remettre, ben, comme vous le dites, nous ferons comme d'habitude, nous ferons une demande à la CADA, mais ces documents il n'y a aucun secret puisque Monsieur MOREL nous dit qu'ils ont été transmis en 2013.

Monsieur le Président : Et bien, nous vous redonnerons ce qui vous a été remis en 2013. Vous en jugerez de l'opportunité ou non de faire votre système habituel. Par contre je n'ai pas très bien compris sur le fait que vous n'étiez pas élu en 2013. C'était pas vous qui étiez élu. Mais vous êtes bien parti sous une liste qui était menée par une personne qui était élu et me semble t'il depuis plus de 18 ans. Donc je suppose que vous avez quand même du parler et puis il me semble qu'un de vos élus l'était lui à l'époque, depuis ad-vitam æternam. Il ne l'était pas bien entendu en 2008, parce que bon, les élections en ont voulu autrement, mais ça il faut bien vous résoudre, quand on défend une politique et qu'on est jugé par les gens qui votent, c'est-à-dire les harnésiens, et bien, on se plie derrière, c'est ce qu'on appelle aussi la démocratie. Comme quoi, quelques fois, nous aussi nous avons des problèmes de respect de la démocratie. Voilà. Donc vous aurez les documents que nous pourrions vous donner et les autres vous ne les aurez

pas, vous les demanderez, bien entendu, par courrier à Monsieur le Préfet. Nous avons cette habitude et puis, si je reviens sur ces deux rassemblements, en particulier, celui du samedi, je maintiens ce que j'ai dit sans aucun problème. Est-ce que le Front National – Rassemblement Bleu Marine veut la parole ? Je vous en prie.

Anthony GARENAUX : Monsieur le Maire, je remercie également les services pour la qualité du power-point donné. Juste une petite remarque, ce sera la seule, nous nous exprimerons plus longuement sur le budget primitif. En matière de sécurité, vous aviez promis dans l'un de vos derniers tracts, l'installation de la vidéo-protection, la vidéo surveillance, peu importe comment on l'appelle. Je voulais savoir où cela en était ? Si elle serait installée cette année ou dans les années futures ?

Monsieur le Président : Je peux vous répondre maintenant ?

Anthony GARENAUX : Oui.

Monsieur le Président : C'est tout ?

Anthony GARENAUX : Oui c'est tout.

Monsieur le Président : Bon, simplement vous dire que, il y a déjà, en tout cas pour la nouvelle salle, une délibération à laquelle, je ne sais pas si c'était. C'était peut-être le mandat précédent, excusez-moi. Effectivement il y aura la vidéo protection sur ce terme ou l'autre, comme vous voulez. En tout cas, il y aura des caméras sur la nouvelle salle. Tournez, bien entendu, vers les murs de la salle ça va de soit, avec les règles d'intimité, non seulement pour les riverains, mais aussi les gens qui arrivent sur le parking. Il y aura cette vidéo-protection. Quant à la vidéo-protection sur toute la ville, cela a un coup. Nous avons déjà bien commencé à faire par l'installation de la Police municipale, un investissement qui est gros, qui est important et qui le sera encore. Et bien la vidéo-protection sera étudiée avec ces différents services, s'il est possible de la mettre, bien entendu en conservant cette intimité des uns et des autres. Mais il me semble, moi, en tout cas en tant que Maire, que celle-ci est nécessaire, en tout cas sur les bâtiments dits publics. Mais je ne peux pas vous donner de date, j'en suis bien désolé. Il y a aussi et vous vous en doutez bien des contraintes budgétaires auxquelles il faut que nous fassions très attention. Et ces contraintes elles seront expliquées bien entendu dans le prochain vote du budget primitif comme vous l'avez dit tout à l'heure. Je vais donner la parole à un représentant de notre groupe, le groupe majoritaire, pour avoir une expression lui aussi sur, parce que c'est le Maire qui l'a présenté en tout cas, avec son adjoint au finances. Je vais donner la parole au représentant du groupe majoritaire.

Joachim GUFFROY : Tout d'abord Monsieur le Maire, faire une première intervention quand même en réponse sur ce qui a été dit sur le sport à HARNES, où on nous dit qu'on fait énormément voire uniquement du soutien au sport de haut niveau. Je voudrais quand même rappeler certains chiffres qui datent de 2007, où le volley-ball masculin touchait 162.000 €. La même chose que actuellement. Le hand-ball qui touchait 50.000 €. La même chose qu'actuellement. Le water-polo qui touchait 35.130 €. La même chose qu'actuellement. C'est vrai, y'avait 52.000 € pour le volley club harnésien, c'est-à-dire le volley féminin. Il y a eu une augmentation à 71.000 €. Mais en attendant le budget global à cette époque était de 391.000 € pour les associations, il est actuellement de, pour l'année 2014, de 384.000 €. Si on exclut la subvention complémentaire qui a été apportée, mais comme je l'avais signalé en commission auprès de votre représentant qui était Monsieur SAEYVOET, celle-ci sera retirée du budget de cette année, ce qui rééquilibrera les comptes par rapport à l'année dernière. En tout cas il y aura rééquilibrage, ce qui veut dire qu'on met quasiment la même chose et on met quasiment la

même chose sur le sport de haut niveau. J'ai un peu de mal à comprendre votre critique à ce niveau là. En sachant que finalement la seule baisse qu'on a pu avoir, c'était sur le fait qui avait en 2007, 5 associations de boulistes qui existaient, dont certaines qui touchaient quasiment 1.500 €. Des associations qui ont disparu ce qui fait qu'il y a eu une diminution grosso modo de 6.000 € des dépenses en subventions pour les associations sportives. Donc ça c'est mon intervention au niveau du sport.

Maintenant, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal, Chers collègues. Au nom de la majorité municipale, je souhaitais prendre la parole afin de vous livrer nos réflexions sur le Débat d'Orientations Budgétaires présenté ce jour en Conseil Municipal.

Tout d'abord, je souhaitais remercier Dominique MOREL, adjoint aux Finances, ainsi que les services municipaux, pour ce remarquable travail et le document très précis et très clair, très lisible présenté aujourd'hui dans le cadre du DOB.

Je voulais en premier lieu souligner le fait que si au regard du contexte national et international, la collectivité à l'image de toutes les autres en France, devait faire face à une baisse des dotations de l'Etat, ce qui témoigne, il faut le rappeler, de l'engagement des collectivités auprès de l'Etat dans l'effort que nous partageons collectivement de redressement des finances publiques du Pays, nous avons réussi à Harnes à présenter des orientations budgétaires sincères, cohérentes et sans augmenter pour autant les impôts locaux, et ce depuis maintenant 2008.

Ainsi 2015 continuera à être la traduction fidèle de nos engagements envers la population et notre ville. Les perspectives présentées aujourd'hui sont le gage de cet engagement et de notre volonté d'amener notre ville sur la voie du développement et de l'avenir.

En second lieu, je tenais à souligner l'engagement de la collectivité auprès du monde associatif et notamment sportif, qui, plus que jamais, constitue un des leviers du dynamisme local et du rayonnement de notre ville. Souligner également l'engagement financier de la commune auprès des publics fragilisés par le soutien à l'aide sociale ainsi que les efforts financiers menés envers notre jeunesse, que ceux-ci concernent la scolarité ou la vie extrascolaire.

Et puis souligner enfin le remarquable travail mené par la collectivité lors du précédent mandat qui a réussi à défaire Harnes d'un emprunt toxique contracté avant 2008. Ce travail permet une lisibilité positive de l'extinction de la dette d'ici 2025 avec des premiers effets dès cette année. Un travail d'autant plus important quand aujourd'hui l'actualité nous rappelle le résultat particulièrement nocif de ces emprunts dans certaines villes aux alentours de HARNES.

Enfin, Monsieur le Président, je tenais en mon nom et en celui de la majorité, à réaffirmer ici notre volonté d'accompagner les projets municipaux et les orientations telles que définies dans le présent document, en matière de sécurité, de citoyenneté, de vie sportive ou culturelle, de l'aide sociale, bien entendu. Nous nous félicitons des choix exprimés ce jour quant à la volonté d'aménager, de continuer de développer et de dynamiser notre commune, ces choix nous font croire, pour la population et pour notre ville en un avenir meilleur et durable !

Monsieur le Président : Après avoir donné la parole aux différents groupes, vous vous doutez bien qu'avant de clôturer ce débat d'orientations budgétaires, je voudrais véritablement, comme vous l'avez fait tous, féliciter les services, le pôle finances, surtout aussi, oui je sais son DGS, ça va de soi. Mais surtout Anne-Marie DUMUR qui en est la chef, la chef de pôle, et puis te remercie toi aussi, Dominique. C'est vrai que tu n'as pas une formation de financier, de comptable, mais tu nous surprends à chaque fois et je crois que nous n'avons jamais vu, jamais eu en tout cas, un document de cette qualité. Alors je tenais véritablement à vous féliciter et je peux te dire que certaines communes n'hésitent pas, ça c'est vu l'année dernière, mais je crois encore que cette année, c'est un document qui sera demandé, bien entendu, adapté à d'autres communes. C'est un document de qualité qui sera transmis à d'autres communes j'en suis persuadé.

# Le débat d'orientation budgétaire 2015



## Introduction

### Objectifs du DOB

- ⇒ Discuter des orientations budgétaires ,
- ⇒ Informer sur la situation financière de la collectivité afin d'éclaircir les choix stratégiques des élus au budget primitif.

### Obligation légale du DOB

- ⇒ Obligatoire pour les communes de + de 3500 habitants ( Article L2312-1 du CGCT),imposé par la loi du 6 février 1992 dite loi A.T.R.
- ⇒ Réalisé dans les 2 mois avant le vote du budget.

# Contexte économique et juridique

## Contexte international

### Monde:

Le PIB mondial a progressé de 3.3 % en 2014. Son évolution devrait être de 3.8 % en 2015.

La situation économique se renforce dans les pays anglo-saxons, peine en zone Euro et au Japon et se ralentit de plus en plus dans les pays émergents.

### Zone Euro :

La croissance de la zone Euro devrait rester faible en 2015. Proche de 0.8 % en moyenne annuelle toujours pénalisé par le désendettement public et privé.



3

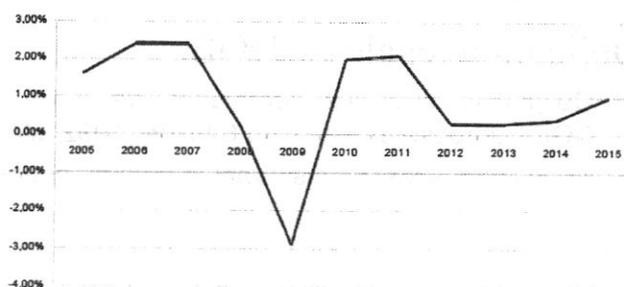
# Contexte économique et juridique

## En France

En 2015, la croissance devrait être supérieure à celle des trois dernières années (0.4 en 2014 et 0.3 en 2012 et 2013)

On table sur une projection de 1% de croissance en 2015.

Évolution du PIB français



4

# Contexte économique et juridique

## Inflation

L'inflation a baissé de manière quasi-continue depuis son point haut à 2.1 % en novembre 2011 pour atteindre + 0,7% en 2014.

En 2015, l'inflation augmenterait, mais resterait encore très modérée, à + 0,9 % en moyenne annuelle.



5

# Contexte économique et juridique

## Le chômage

Arrêté en novembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pole emploi en catégorie A (3 488 300), B et C est de 5 173500. La variation a été de 6 % pour cat A, B et C sur un an et 5.8% pour cat A

Pour la Région Nord Pas de Calais  
Cat A nov 2014: 266 750 (+2.7% sur un an)  
Cat A,B Et C en 2014: 282 601 (+3.7% en un an)

Cat A: sans emploi  
Cat B activité réduite courte  
Cat C activité réduite longue



Sur le bassin d'emploi de Lens Hénin

Cat A : 26 952 (+2.7 % en un an)

Cat A, B et C : 38 709 (+3.4% en un an)

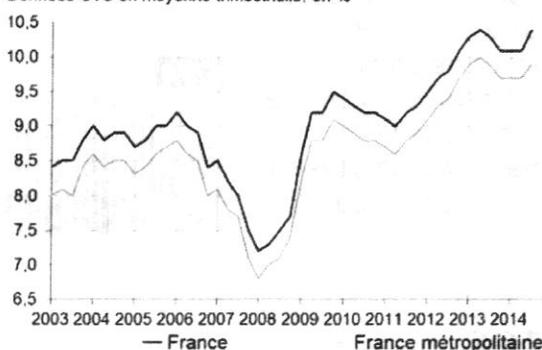
À Harnes

Cat A : 976 personnes nov 2014(+3.3% en un an)

Cat A, B et C : 1443 nov 2014 (+ 2.6% en un an)

### Taux de chômage au sens du BIT

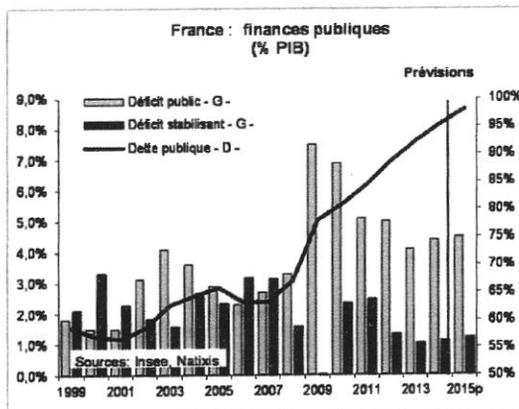
Données CVS en moyenne trimestrielle, en %



# Contexte économique et juridique

- Les déficits publics

Après le dérapage du déficit public en 2014 (4.4% du PIB contre 3.8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi stabilisation du déficit en 2015 à 4.3% du PIB qui repose sur un plan d'économies de dépense de 21 milliards d'€ et une baisse des prélèvements obligatoires.



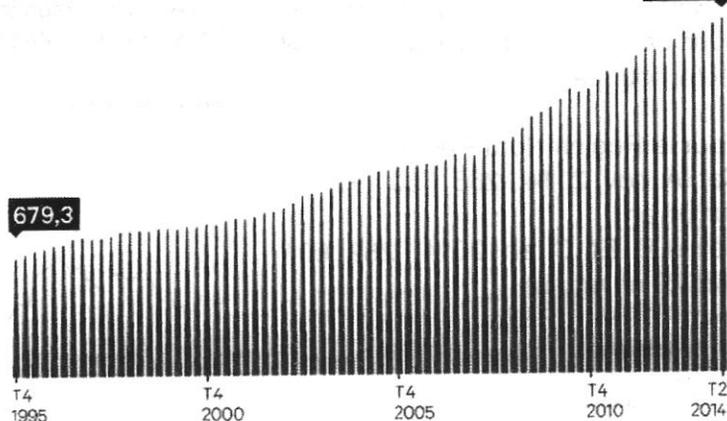
# Contexte économique et juridique

La dette publique est composée principalement de la dette de l'Etat, mais aussi des dettes des autres administrations centrales, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

Celle-ci atteindra son plus haut niveau en 2015 avec un taux de 97.2 % du PIB en supposant d'une part que le taux de croissance progresse et d'autre part que les prélèvements obligatoires se stabilisent voire diminuent .

## La dette publique

En milliards d'euros, en fin de trimestre



SOURCE INSEE



# Contexte économique et juridique

## La loi de finances rectificative du 12 novembre 2014

En Md€	Exéc 2013	LFI 2014	LFR1 2014	PLFR2 2014	Ecart LFR1
<b>DEPENSES TOTALES</b>	373,1	379,7	376,3	375,4	-0,9
<b>DEPENSES DU BUDGET GENERAL</b>	295,1	305,3	301,9	300,6	-1,3
<b>PRELEVEMENTS SUR RECETTES</b>	78,0	74,4	74,4	74,8	0,4
dont prélèvement au profit des collectivités territoriales	55,6	54,2	54,2	54,3	0,1
dont prélèvement au profit de l'Union européenne	22,5	20,2	20,2	20,4	0,2
<b>RECETTES FISCALES NETTES</b>	284,0	284,4	279,0	272,9	-6,1
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	13,7	13,8	14,4	14,2	-0,2
<b>SOLDE COMPTES SPECIAUX - HORS FMI</b>	0,6	-1,0	-1,0	0,0	1,1
<b>SOLDE BUDGETAIRE ETAT</b>	-74,9	-82,6	-83,9	-88,2	-4,3

Les changements par rapport à la loi de finances initiale :

- Une baisse de 4.3 Milliards d'euros des dépenses
- Une baisse de 11.1 Milliards d'euros des recettes
- Une augmentation du solde des comptes spéciaux de 1 Milliards d'euros
- Un déficit budgétaire qui passe de 82.6 à 88.2 Milliard d'euros soit 5.6 Milliards d'euros supplémentaire.



# Contexte économique et juridique

## Le budget de l'Etat en 2015

Les dépenses de l'Etat hors dettes et pensions pour 2015 sont de 229.62 milliards d'euros, montant en augmentation par rapport à la LFI 2014.

Les recettes nettes de l'Etat pour l'année 2015 s'élèveront à 292.6 Milliards d'Euros

La charge de la dette sera pour 2015 de 44.34 milliards d'euros, montant en baisse par rapport à 2014.

### Les dépenses de l'Etat

	LFI 2014	LFI 2014 format PLF 2015	PLF 2015 format courant	LPFP2016 format courant	LPFP 2017 format courant
<b>Credits de paiement en milliards d'euros</b>					
Dépenses du budget général (hors dette, pensions et mission RCT)*	196,34	204,23	203,50	203,26	202,72
Taxes affectées plafonnées et prélèvements sur le fonds de roulement des opérateurs	5,57	6,17	5,08	5,05	5,42
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	20,22	20,22	21,04	22,80	21,48
<b>Dépenses de l'Etat, hors dettes, pensions et concours aux collectivités territoriales*</b>	<b>222,14</b>	<b>230,62</b>	<b>229,62</b>	<b>231,12</b>	<b>229,62</b>
Soit en écart à 2014			-1,00	0,50	-1,00
Transferts aux collectivités locales (PSR et mission RCT**)	56,81	56,86	53,20	49,53	45,86
Soit en écart à 2014			-3,67	-7,33	-11,00
Prélèvements sur fonds de roulement prévus en loi de finances pour 2014	-0,48	-0,48			
<b>Dépenses de l'Etat, hors dettes et pensions*</b>	<b>278,46</b>	<b>287,00</b>	<b>282,81</b>	<b>280,65</b>	<b>275,48</b>
Soit en écart à 2014			-4,19	-6,35	-11,52
Charge de la dette	46,65	46,65	44,34	47,70	50,09
Contribution au CAS Pensions	45,44	45,44	45,80	46,19	48,40
<b>Dépenses totales de l'Etat</b>	<b>370,56</b>	<b>379,09</b>	<b>372,95</b>	<b>374,53</b>	<b>373,97</b>
Prévision d'inflation		0,5 %	+ 0,9 %	+ 1,4 %	+ 1,75 %
<b>Evolution en volume des dépenses de l'Etat</b>			-2,52 %	-0,97 %	-1,00 %

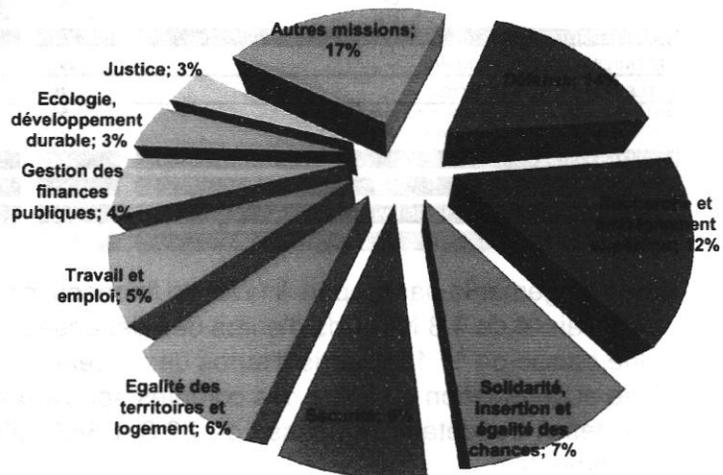
RCT : « Relations avec les collectivités territoriales »  
\* hors Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité  
\*\* hors réserve parlementaire, intégrée aux dépenses du budget général



# Contexte économique et juridique

## Les dépenses du budget général par mission

Le budget de l'Etat est souvent présenté selon différentes missions. Une mission correspond à une politique de l'Etat. Elle est composée de différents programmes qui se déclinent par actions. Pour 2015, les principales missions sont la défense ainsi que la recherche et l'enseignement supérieur.



11

# Contexte économique et juridique

## Les principales mesures du PLF2015 concernant les collectivités locales

L'ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève à 101 Milliards d'€ en 2015, soit une diminution de 2.4% par rapport à la LFI 2014

Il est constitué de trois ensembles:

- Le concours financier aux collectivités: 53.2 Milliard d'€ en PLF 2015 (DGD, DETR et DGE)
- Les transferts financiers de l'Etat hors fiscalité transférée et hors apprentissage : 13.7 Milliards d'€ en PLF 2015
- Les autres concours de l'Etat

Pour information, la DGF représente 36.157 Milliards d'€ et baisse de 8.9% par rapport à la LFI 2014



12

# Contexte économique et juridique

## Les principales mesures du PLF2015 concernant les collectivités locales suite

Les principaux prélèvements sur recettes sont la DGF ainsi que le FCTVA qui permettent aux collectivités de financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

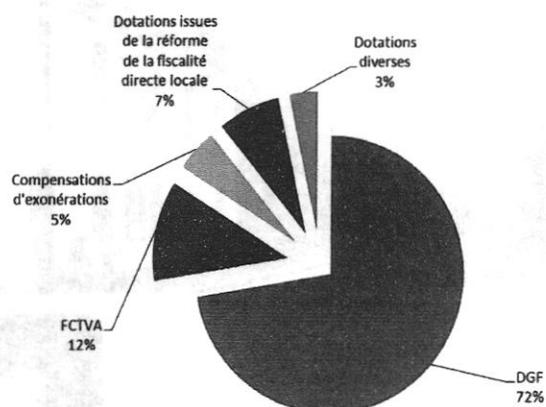


Figure 18 : Les prélèvements sur recettes au bénéfice des collectivités locales en 2015 (50,5 Md€).  
Source : données du PLF 2015, champ courant, calculs direction du budget.



13

# Contexte économique et juridique

## Répartition des dotations

Montant en milliers d'euros	PLF 2015	LFI 2014	Evolution LFI 2014/PLF 2015
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	36 557 553	40 121 044	-9,9%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	18 662	20 597	-9,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de la TP et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	25 000	25 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 934 681	5 768 681	2,9%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 737 780	1 750 734	-0,7%
Dotation édu local	65 005	65 005	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000	500 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	5 000	10 000	-50,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 324 422	3 324 422	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	632 464	743 563	-14,9%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	430 114	430 114	0,0%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	167 405	291 736	-42,6%
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	0	1 374	-100,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	83 000	83 000	0,0%
Dotation exceptionnelle de correction des calculs de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et du prélèvement ou du reversement au titre des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources	0	22 500	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>50 516 252</b>	<b>54 192 938</b>	<b>-6,8%</b>

Source : PLF pour 2015 et jaunes budgétaires

14

# Ville de Harnes

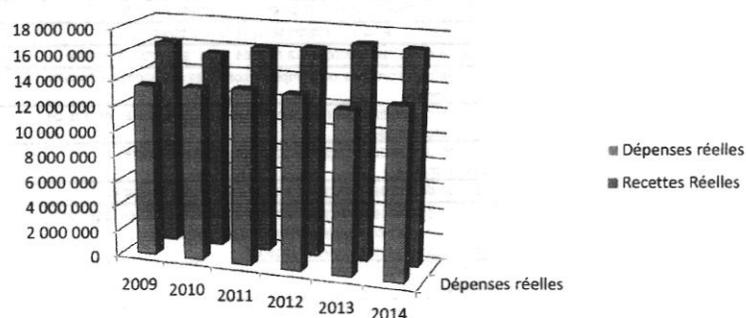


15

## Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

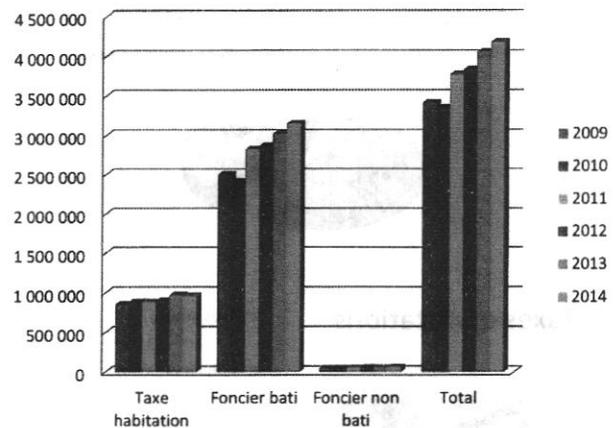
Evolution de nos recettes et dépenses réelles de fonctionnement  
en euros (chiffres provisoires non arrêtés avec la trésorerie pour 2014)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses réelles	13 490 195	13 607 565	13 799 887	13 691 210	12 857 905	13 458 364
Recettes Réelles	16 188 891	15 541 354	16 271 004	16 487 159	17 063 379	16 933 556



# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

## Evolution des taxes locales en euros



	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total	Evolution
<b>2009</b>	857 634	2 503 689	52 963	3 414 286	
<b>2010</b>	884 031	2 413 235	52 046	3 349 312	<b>-2%</b>
<b>2011</b>	883 072	2 828 148	57 864	3 769 084	<b>13%</b>
<b>2012</b>	907 769	2 864 682	60 697	3 833 148	<b>2%</b>
<b>2013</b>	973 052	3 022 987	61 581	4 057 620	<b>6%</b>
<b>2014</b>	963 539	3 151 882	65 338	4 180 759	<b>3%</b>



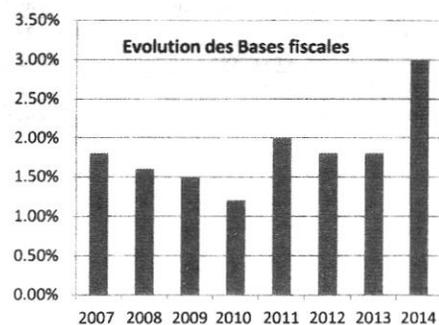
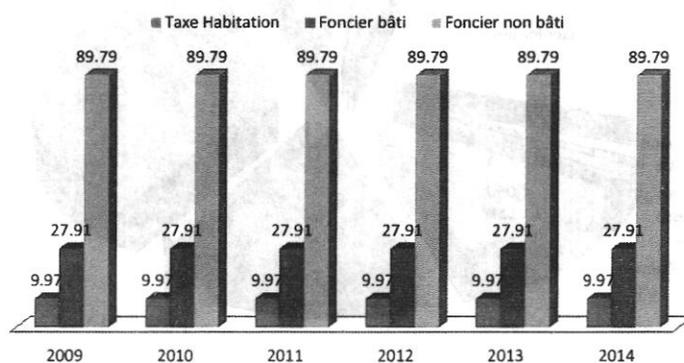
17

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

## • Evolution des taux des taxes sur la ville

Le taux des taxes locales n'a subi aucune augmentation depuis 2007, seules les bases définies par la LOI DE FINANCE ont augmenté.

### Evolution de la fiscalité

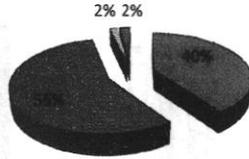


18

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

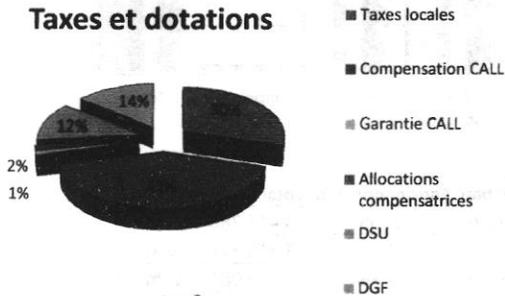
## Recettes fiscales

■ Taxes locales  
■ Compensation CALL  
■ Garantie CALL  
■ Allocations compensatrices



Taxes locales	<b>4 227 336</b>
Compensation CALL	<b>5 877 676</b>
Garantie CALL	<b>157 433</b>
Allocations compensatrices	<b>232 021</b>
<b>TOTAL en euros</b>	<b>10 494 466</b>

## Taxes et dotations



Taxes locales	<b>4 227 336</b>
Compensation CALL	<b>5 877 676</b>
Garantie CALL	<b>157 433</b>
Allocations compensatrices	<b>232 021</b>
DSU	<b>1 782 910</b>
DGF	<b>2 016 300</b>
<b>TOTAL en euros</b>	<b>14 293 676</b>

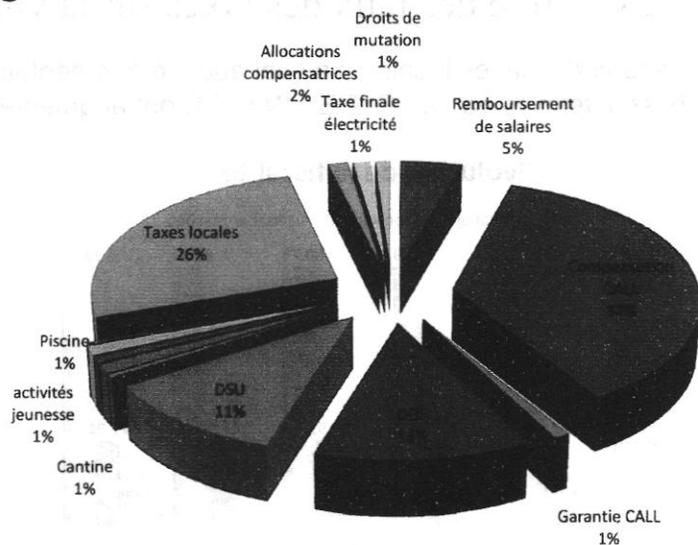


19

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

- Recettes 2014 budget général : 16 010 100 €

Remboursement de salaires	720 324
Compensation CALL	5 877 676
Garantie CALL	157 433
DGF	2 016 300
DSU	1 782 910
Droits de place - occup domaine	59 529
Cantine	191 101
activités jeunesse	120 697
Piscine	193 445
Cinéma - bibliothèque- musique	44 493
Taxes locales	4 227 336
Allocations compensatrices	232 021
Taxe finale électricité	211 422
Droits de mutation	175 413

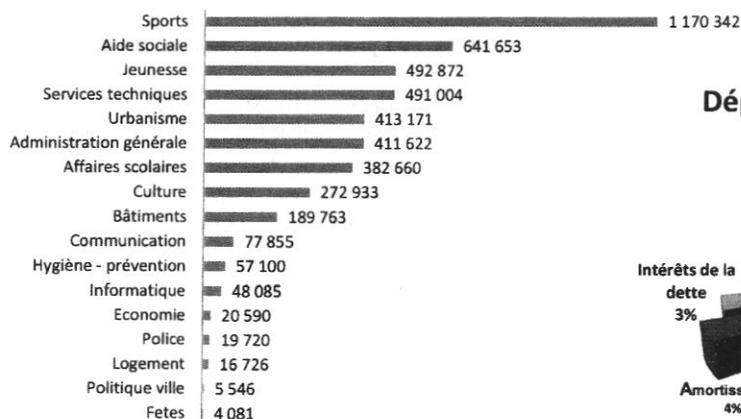


20

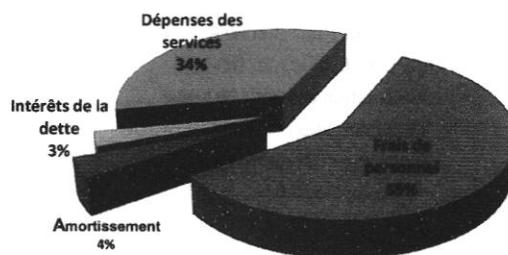
# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

## • Dépenses de fonctionnement 2014

Dépenses par services : 4 715 723€



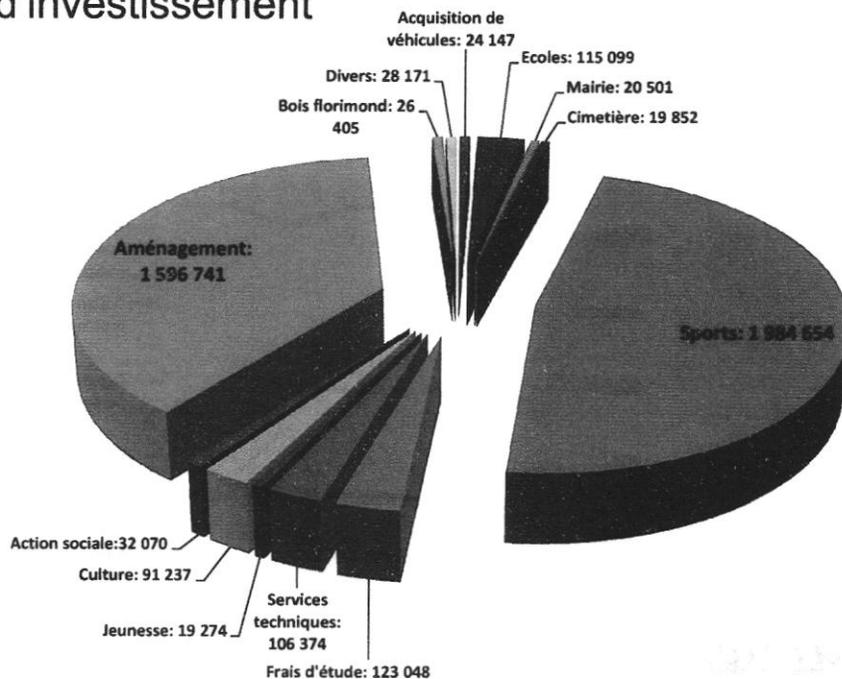
## Dépenses de fonctionnement 2014



21

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

## Les dépenses d'investissement (4 187 573€)



22

# Ville de Harnes-Analyse rétrospective 2014

## Principales subventions accordées

- Subvention au CCAS : 605 000 €

### Subventions de fonctionnement aux associations :

- Harnes volley Ball : 162 000 €
- Volley club de Harnes : 71 000 €
- Sport nautique : 35 130 €
- Handball club : 30 000 €
- Football UASH : 21 100 €
- Association Prévert : 20 890 €
- Club Prévention : 10 868 €
- Harmonie de Harnes : 9 860 €
- Judo club : 8 200 €

### Subventions à projet ou complémentaire aux associations :

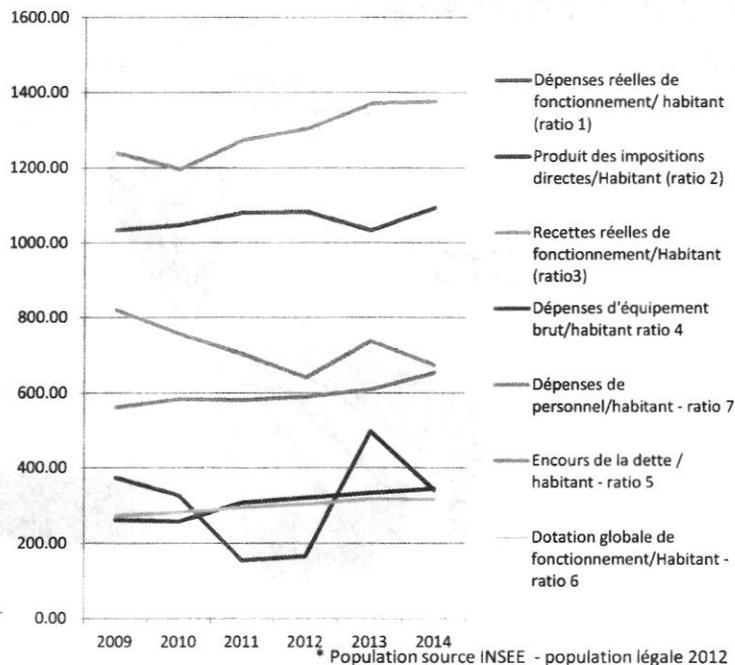
- Harnes volley Ball : 44 422 €
- Volley club de Harnes : 19 440 €
- OCCE Ecole Pasteur : 19 148 €
- Sport nautique : 15 758 €
- USEP Barbusse : 15 550 €
- Judo club : 12 700 €
- AGAC : 11 400 €
- Harnes volley Ball : 80000 €



23

# Ville de Harnes-Analyse financière

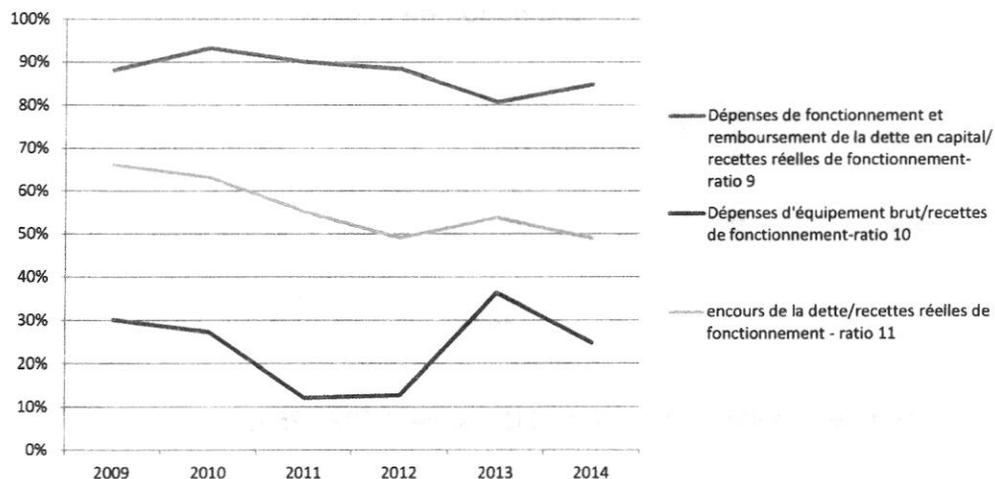
## Indicateurs financiers de la commune 1



24

# Ville de Harnes-Analyse financière

## • Indicateurs financiers de la commune 2



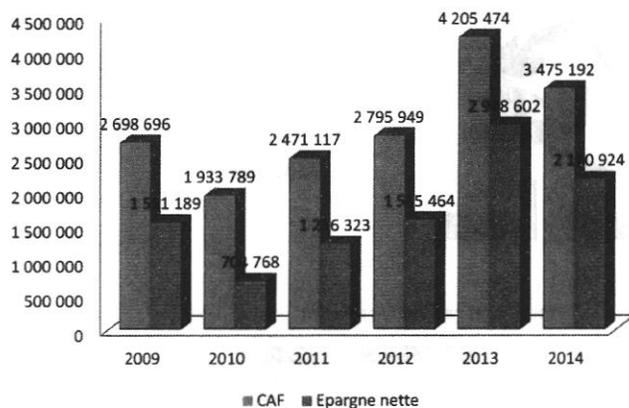
Les ratios financiers obligatoires sont définis par l'article R2313-1 du CGCT



25

# Ville de Harnes-Analyse financière

## • CAF et épargne nette



La capacité d'autofinancement de la ville représente la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. L'Épargne Nette est égale à cette CAF moins le remboursement de la dette.

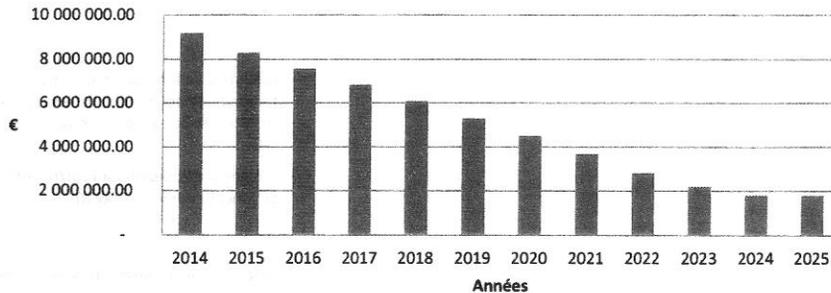


25

# Ville de Harnes-Analyse financière

- Extinction de la dette

Extinction de la dette

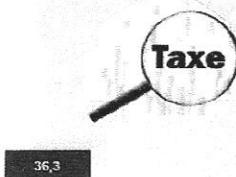


Le montant de la dette au 1 janvier 2015 est de 8 292 325 €



# Ville de Harnes - Caractéristiques de la commune

Foyers imposables  
(en %)



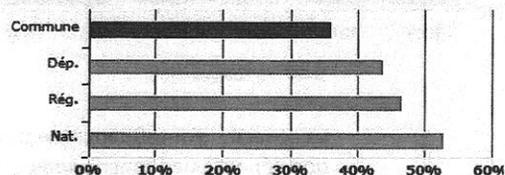
Logements soumis  
à la Taxe d'Habitation



Nombre de foyers fiscaux

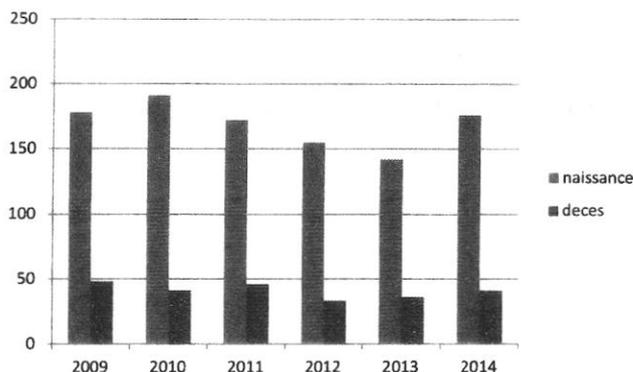
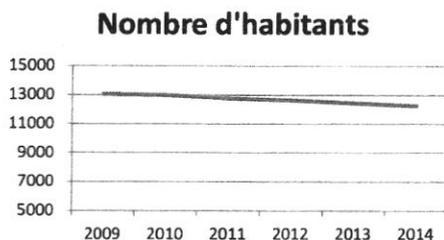


Part des foyers fiscaux imposables



# Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

## La population



29

# Ville de Harnes - Présentation des foyers de la commune

## Le chômage



Fin novembre 2014, il y a 1443 demandeurs d'emploi toutes catégories

Et 976 sont de catégorie A et 467 de catégorie B et C.

Ils sont 2.6 % de plus qu'en 2013.

L'âge des chômeurs est le suivant :

19.3 % ont moins de 25 ans.

60 % ont entre 25 et 49 ans

20.7 % ont 50 ans et plus.

Le chômage de longue durée (> 24 mois ) touche 32.7 % des chômeurs soit une augmentation de 13.7 % par rapport à l'an passé.

Les personnes les plus touchées sont les personnes qui ont un niveau d'études en dessous ou équivalent au BAC c'est-à-dire 87.9 % des chômeurs.



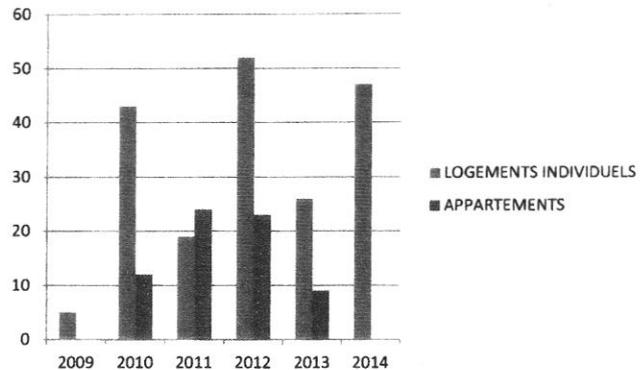
30

# Ville de Harnes-Service urbanisme

## STATISTIQUES LOGEMENTS NEUFS



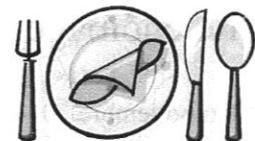
ANEE	LOGEMENTS INDIVIDUELS	APPARTEMENTS	TOTAL
2009	5	0	5
2010	43	12	55
2011	19	24	43
2012	52	23	75
2013	26	9	35
2014	47	0	47
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	<b>68</b>	<b>260</b>



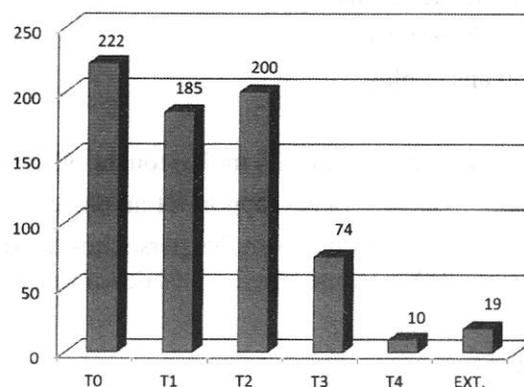
## Répartitions des familles par tranches (restauration)

# Ville de Harnes-Service urbanisme

## Restauration scolaire, octobre 2014



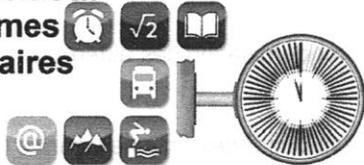
T0	T1	T2	T3	T4	EXT.	TOTAL
inf. 3 500	3 501 à 7 500	7 501 à 12 500	12 501 à 22 500	sup. 22 501		
222	185	200	74	10	19	710
31%	26%	28%	11%	1%	3%	



# Ville de Harnes - Service urbanisme

Rythmes scolaires, octobre 2014

Réforme des  
rythmes  
scolaires



## Ecoles Maternelles

écoles	Inscription écoles	Inscription TAP
BARBUSSE	103	63
L. MICHELE	120	66
A. FRANCE	125	52
E. ZOLA	109	41
LANGEVIN	116	52
<b>TOTAL</b>	<b>573</b>	<b>274</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP		48%

## Ecoles Élémentaires

écoles	Inscription écoles	Inscription TAP
BARBUSSE	160	94
J. JAURES	170	116
DIDEROT	177	125
J. CURIE	161	85
L. PASTEUR	122	62
<b>TOTAL</b>	<b>790</b>	<b>482</b>
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP		61%

Effectif Global	1363	756
Pourcentage d'enfants inscrit aux TAP		55%



33

# Ville de Harnes - Et pour 2015

Et pour 2015... dans les différentes politiques municipales :



**En matière de sécurité**, les actions de prévention seront renforcées ainsi que celles visant au développement de la citoyenneté, au respect, ainsi que vers les enfants avec la sensibilisation au code de la route.

**Le pôle citoyenneté** va favoriser le mieux vivre ensemble avec le renouvellement des différents conseils de quartiers, l'aide à la vie associative, le montage des dossiers de demandes de subventions pour la municipalité



**En matière sportive**, 2015 pour le sport de haut niveau, sera l'année l'ouverture de la salle de sport régionale ; la ville a pris en charge les aménagements extérieurs et intérieurs ; la compétition de judo de décembre prendra une nouvelle ampleur ; nos clubs Nationaux (hand, volley et water-polo) représenteront encore les valeurs sportives de notre ville.



# Ville de Harnes-Et pour 2015

Et pour 2015... dans les différentes politiques municipales :

**En matière de communication**, nous continuerons la modernisation des différents supports, gazette, site internet et affichage numérique.



**En matière d'action sociale**, le CCAS continuera à développer des actions visant à améliorer le quotidien des personnes les plus défavorisées ; l'ouverture de l'EHPAD va permettre de répondre à une demande forte de notre population âgée

**En matière de travaux**, de grosses opérations démarrées en 2014 seront finalisées et, la salle polyvalente de l'école Jaurès, la cours Carrée, le réaménagement de l'entrée des ateliers municipaux , sans oublier le quotidien



35

# Ville de Harnes-Et pour 2015

Et pour 2015... dans les différentes politiques municipales :

**En matière d'administration générale** la gestion quotidienne sera encore optimisée: dans chacun des services municipaux, les formations à la commande publique sera développée; toute dépense sera pesée dès le premier euro.

**En matière de la gestion de la dette**, nos marges de manœuvre existent , ce grâce à la renégociation de notre emprunt toxique.



36

# Ville de Harnes-Et pour 2015

Et pour 2015... dans les différentes politiques municipales :



**musée de France**

**En matière culturelle**, la poursuite des axes développés les années précédentes sera effectuée :  
Le musée d'histoire et d'archéologie verra sa scénographie mise en œuvre.

**Dans le domaine du logement**, les programmes de nouvelles habitations vont toujours se développer sur la commune, permettant le parcours résidentiel pour tous les habitants, quelque soit leur niveau de revenu : logements sociaux, logement en lots libres de constructeurs, logements clé en main : cité d'Orient, lotissement rue Delattre, chemin de Vermelles  
L'opération du Moulin Pépin sortira de terre.  
L'ilot Dauthieu sera réaménagé ainsi que l'ilot de l'impasse St Joseph.  
la concession de ZAC Abbaye sera lancée.



37

# Ville de Harnes-Et pour 2015

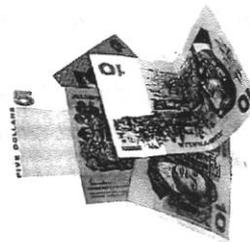
Et pour 2015... nos impôts locaux:

Depuis 2008 et jusqu'à 2014, **la municipalité n'a pas augmenté pas ses taux de la taxe d'habitation ainsi que du foncier bâti et non bâti.**

Les baisses des dotations de l'Etat obligeront à plus ou moins long terme les collectivités à agir sur leurs fiscalités.

La question se posera sur Harnes.

Que devons-nous faire?



38

### **3 DETR 2015**

*Monsieur le Président : Cela étant dit, je vous propose de passer au point 2, 3, pardon. La DETR qui est en réalité la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux. Alors, on a reçu un courrier de Monsieur le Préfet, en décembre, nous demandant de déposer nos différents dossiers et concernant cette DETR. Donc nous allons vous donner et voter d'ailleurs, sur les DETR que nous allons déposer. Et donc, je vais demander pour le premier point, le point 3.1 : la scénographie du Musée d'Histoire et d'Archéologie, et bien entendu, je vais donner la parole à Sabbah YOUSFI, pour cela.*

#### **3.1 Scénographie du Musée d'Histoire et d'Archéologie**

*Sabbah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Donc les projets qui sont soumis au vote du Conseil municipal sont donc au nombre de 4 et le premier concerne le cofinancement de la scénographie du Musée d'Histoire et d'Archéologie. Le montant des travaux estimé par le bureau d'études à 403.000 €. On peut solliciter la DETR au titre de la priorité n° 3 qui est reprise dans le document, et espérer un cofinancement à hauteur de 20 %. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes les subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.*

*Monsieur le Président : Y'a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Et bien à l'unanimité, merci.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Préfet nous a transmis les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il convient dès lors pour le Conseil Municipal de délibérer sur les travaux qui feront l'objet de sollicitation de financement :

Dans le cadre de l'aménagement du Musée d'Histoire et d'Archéologie de Harnes, il faut envisager une nouvelle installation de mise en valeur des collections présentées au public dans les normes actuelles, à la fois de conservation, d'accès aux différents publics. Une scénographie nouvelle se doit d'être mise en place. Les études ont estimé le montant total à 403.000 € TTC.

Sur proposition de son Président :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE :

- de solliciter la DETR au titre de la priorité 3 « Salle polyvalente, édifice culturel, équipements sportifs – éclairage – tourisme – ingénierie, dans le volet tourisme 'aménagement scénographique et mise en valeur d'équipements à vocation touristique ou culturelle, musée, théâtre... » à hauteur de 20 %,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

#### **3.2 Aménagement du Centre Culturel Jacques Prévert**

*Monsieur le Président : Le second point concerne l'aménagement du Centre Culturel Jacques Prévert. Sabbah YOUSFI, rapporteur.*

*Sabbah YOUSFI : Oui, donc, le second projet concerne la mise aux normes et l'aménagement de 3 postes de travail dans la salle « Aubray ». Montant des travaux estimé à 40.000 € TTC et qui peuvent emmarger à la DETR au titre de la priorité n° 1 et avec un cofinancement de 25 %.*

*Monsieur le Président : Même question. M'autorisez-vous. Pas de questions ? Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Préfet nous a transmis les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il convient dès lors pour le Conseil Municipal de délibérer sur les travaux qui feront l'objet de sollicitation de financement :

Afin de permettre une organisation optimale du service Culture qui a déménagé récemment au sein du Centre Culturel Jacques Prévert, des travaux s'avèrent nécessaires.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter au titre de la priorité 1 « construction publique – aménagement ou rénovation de mairie ou locaux administratifs » une subvention à hauteur de 25 % pour des montants de travaux estimés à 40.000 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

### **3.3 Economies d'énergie - Remplacement des lanternes de type boule par des lanternes à LED sur l'ensemble de la commune**

*Monsieur le Président : Le point suivant est l'économie d'énergie et le remplacement de différentes lanternes. Et pour cela Jean-François KALETA en sera le rapporteur.*

*Jean-François KALETA : Merci Monsieur le Président. L'éclairage public de la commune est constitué d'environ 2.200 foyers lumineux. Le nombre de lanternes dites de type « boule » présentes sur la commune s'élève à 203. Ces équipements seront remplacés par des lanternes à LED. Un programme pluriannuel de remplacement de ces lanternes est donc mis en place. Avec pour l'année 2015, la volonté d'amener le coût de l'opération à 50.000 € toutes taxes. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 25 % et pour information la commune bénéficiera d'une aide de la Fédération Départementale de l'Énergie d'environ 17.000 €.*

*Monsieur le Président : S'il y a des questions ? Je suis à votre écoute. S'il n'y en a pas, ceux qui sont pour ? A l'unanimité, merci.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Préfet nous a transmis les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il convient dès lors pour le Conseil Municipal de délibérer sur les travaux qui feront l'objet de sollicitation de financement :

L'éclairage public de la commune est constitué d'environ 2200 foyers lumineux. Pour une majorité d'entre eux, on peut constater une certaine vétusté puisque certains équipements sont installés depuis plusieurs dizaines d'années.

Certes, un entretien régulier est réalisé, mais celui ne permet pas à la commune de réaliser des économies, notamment en matière de consommation.

C'est notamment le cas des lanternes de type 'boule', qui affichent des consommations très élevées et qui, de surcroît provoquent une pollution lumineuse très importante.

C'est pourquoi il a été décidé de procéder au remplacement de ce type de luminaires par des luminaires beaucoup plus performants.

Le nombre de lanternes de type 'boule' présente sur la commune s'élève à 203.

Ces équipements seront remplacés par des lanternes à LED, beaucoup plus économes et offrant une qualité lumineuse équivalente voire supérieure.

Un programme pluriannuel de remplacement de ces lanternes est donc mis en place avec pour l'année 2015, la volonté d'amener le coût de l'opération à 50 000.00 € TTC.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter au titre de la priorité 1, sous axe éclairage « Eclairage public sur les voies en agglomération visant à réaliser des économies d'énergie et à diminuer la pollution lumineuse » une subvention à hauteur de 25 %.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

### **3.4 Travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'ancienne ferme connexe à la bibliothèque municipale**

*Monsieur le Président : Le point suivant aussi toujours Jean-François KALETA sur des travaux de rénovation.*

*Jean-François KALETA : Donc la toiture, la charpente et les murs de la ferme, dite « cour carrée » qui se trouve à côté de la bibliothèque municipale, nécessitent une intervention lourde permettant de préserver le bâtiment. Le Cabinet PLASSON mandaté par la commune a estimé un montant de 395.000 € TTC. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 25 %.*

*Monsieur le Président : Y'a-t-il des interrogations ? Je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une petite question, bien entendu nous voterons pour cette délibération. Est-ce qu'il y a un rapport quelconque avec les travaux qui ont déjà été effectués sur les murs d'enceinte par une association de réinsertion ?*

*Monsieur le Président : Enfin, je ne sais pas si ce sont ces travaux, mais je crois qu'en s'occupant sérieusement en démarrant les travaux, nous nous sommes aperçus véritablement de la problématique de ce bâtiment, qui véritablement est entrain de pourrir de l'intérieur, comme de l'extérieur d'ailleurs. Et je crois que c'est pas les travaux. C'est pas les travaux eux-mêmes qui ont causé la moindre chose, mais c'est eux qui nous ont véritablement montré qu'il y avait des problèmes sur ce bâtiment, et qu'il était véritablement temps après ce nombre d'années dont 6 dont nous en portons la responsabilité. Il est véritablement temps si on veut le sauver, de véritablement le sécuriser immédiatement. Voilà. Mais grâce, je le pense, à cette entreprise qui avait commencé les travaux, et bien nous nous sommes aperçus des difficultés, de la pathologie qu'avait ce bâtiment. Est-ce que cela répond à votre question. Et bien, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? Merci, à l'unanimité.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 22 décembre 2014, Monsieur le Préfet nous a transmis les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il convient dès lors pour le Conseil Municipal de délibérer sur les travaux qui feront l'objet de sollicitation de financement :

La toiture, la charpente et les murs de la ferme, dite de l'ancienne cour carrée, connexe à la bibliothèque municipale nécessitent une intervention lourde permettant de préserver le bâtiment.

Le Cabinet PLASSON, mandaté par la commune, a estimé un montant de 395.000 € TTC.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- De solliciter au titre de la priorité 1, sous axe construction publique « construction, aménagement ou rénovation de mairie ou de locaux administratifs, etc... » une subvention à hauteur de 25 %.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter toutes subventions ou participations auprès d'organismes publics ou privés.

#### **4 INDEMNITE A VERSER AU PERSONNEL EN CHARGE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION**

*Monsieur le Président : Le point 4 concerne des indemnités à verser au personnel en charge du recensement de la population et Dominique MOREL va vous présenter cette délibération.*

*Dominique MOREL : Alors, comme chaque année, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, il s'agit de voter donc pour le recensement de la population, le fait que les trois personnes seront indemnisées à hauteur de 1,72 € par habitant et de 1,13 € par logement. Voilà.*

*Monsieur le Président : Des interrogations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? à l'unanimité. Je vous en remercie.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'enquête de recensement sera réalisée en janvier et février 2015.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de cette enquête 2015 s'élève à 2.715 €, à raison de 1,72 € par habitant et de 1,13 € par logement.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE la rémunération de 3 agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collecté (bulletins par habitant et feuilles par logement) dans les conditions suivantes :

- 1,72 € par habitant
- 1,13 € par logement.

#### **5 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

*Monsieur le Président : Le point suivant concerne un point que vous connaissez bien puisque vous étiez au Conseil communautaire, Monsieur FONTAINE, lorsque celui-ci a été proposé. Donc il nous est proposé à nous, Conseil municipal, d'approuver le rapport. Le rapport ci-joint, rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui a été transmis par la Communauté d'Agglomération conformément aux articles notés. Voilà donc, en fin de compte c'est une vision depuis 2008 de ce qui n'a pas été rémunéré à son juste titre, au niveau de la rétribution que nous fait la CALL pour les zones industrielles. Et donc il est question de nous rétribuer, non 82.230 € ce n'est pas pour Harnes, c'est pour la ville de Angres. Pardon. C'est la ligne en-dessous qui est de 35.475 €. Grenay, c'était Grenay ! Vous savez quand je n'ai pas mes lunettes, vous le savez, ça me crée toujours quelques petits problèmes. Y'a-t-il des questions par rapport, oui, je vous en prie.*

*Jean-Marie FONTAINE : Juste une toute petite remarque sur la forme. Le document page 24, en A3, ça aurait été, ça nous aurait permis d'avoir une meilleure lisibilité du tableau. Je vous en remercie.*

*Monsieur le Président : Si vous étiez venus avec les documents que nous ont donnés la Communauté d'Agglomération, nous en aurions fait des photocopies. Sans aucun problème. Vous les avez eus en mains propres, mais on peut vous faire des photocopies pour vos collègues bien entendu. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, merci, à l'unanimité.*

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le rapport, joint ci-après, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées transmis par la Communauté

d'Agglomération de Lens-Liévin, conformément à l'article 86 de la Loi 99-586 du 12 juillet 1999.

## **6 DEMANDE DE SUBVENTION « AIDE A L'INSTALLATION INITIALE DES EQUIPEMENTS DE PROJECTION NUMERIQUE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL »**

*Monsieur le Président : Le point 6, c'est une demande de subvention et le rapporteur en est Sabbah YOUSFI. Et bien, pour ta première journée, tu auras beaucoup travaillé !*

*Sabbah YOUSFI : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'une demande de subvention liée à l'aide à l'installation initiale des équipements de projection numérique, donc, au centre culturel Jacques Prévert. Nous vous informons que la commune a déposé des demandes de subventions. Le coût total de l'opération est estimé à 102.788 €. Le montant possible de la subvention du Conseil Régional s'élève à 25.739 €, soit 25 %. Nous vous informons également que le Centre National de la Cinématographie a accordé une subvention de 50.356 € soit 48 %. Donc il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec le Conseil Régional permettant le versement de ladite subvention.*

*Monsieur le Président : Je vous remercie. Y'a-t-il des questions ? Oui, ça fait près de 75 % de subvention. Je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité.*

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune a déposé un dossier en vue de l'obtention d'une subvention pour l'installation initiale des équipements de projection numérique au Centre Culturel Jacques Prévert.

Le coût total de l'opération est estimé à 102788 € HT. Le montant de la subvention du Conseil Régional s'élève à 25739 € HT, sur une dépense subventionnable estimée à 85796 € HT. Les conditions d'attribution sont reprises dans la convention ci-jointe.

Le Centre National de la Cinématographie a accordé une subvention de 50 356 € pour cette opération.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention avec le Conseil Régional permettant le versement de ladite subvention.

## **7 CONVENTION CADRE AVEC STEI ARTOIS – ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET OUTILS HORTICOLES**

*Monsieur le Président : Le point suivant est une convention cadre pour l'entretien des outils agricoles et la parole est à Jean-François KALETA.*

*Jean-François KALETA : Merci Monsieur le Président. Le Service Territorial Educatif d'Insertion – STEI – est composé de 3 Unités Educatives d'Accueil de Jour – UEAJ. Donc il est installé à la ZAC Bellevue. Chaque UEAJ met en place le module des acquisitions au profit de mineurs, âgés de 13 à 18 ans, qui ne peuvent pas intégrer, dans l'immédiat, un dispositif de droit commun. Son objectif est de développer les acquisitions, de compétences sociales et les compétences professionnelles des mineurs pris en charge. Afin de développer le partenariat entre la municipalité de Harnes et le STEI Artois, il est proposé au Conseil municipal de passer une convention cadre avec le STEI pour l'entretien des équipements et outils horticoles de type débroussailleur, tondeuse des Services Techniques de la commune.*

*Monsieur le Président : En gros, la PJJ nous propose simplement d'entretenir nos matériels et bien entendu nous aurons à notre charge et cela va de soi, les pièces à payer. Voilà. S'il y a des*

*questions nous sommes à votre disposition. S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, merci.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont pour mission de prendre en charge les jeunes sous main de justice. Ils organisent des activités pour favoriser leur intégration sociale, leur insertion scolaire et professionnelle. Le Service Territorial Educatif d'Insertion (STEI) Artois est composé de 3 Unités Educatives d'Accueil de Jour (UEAJ) installées à Arras, Bruay la Buisnière et Harnes – ZAL Bellevue.

Chaque UEAJ met en place le module des acquisitions au profit de mineurs, âgés de 13 à 18 ans, qui ne peuvent pas intégrer, dans l'immédiat, un dispositif de droit commun. Son objectif est de développer les acquisitions cognitives, de compétences sociales et les compétences professionnelles des mineurs pris en charge.

Ces acquisitions sont développées lors d'ateliers scolaires, professionnels, en entreprise, chantiers écoles ...

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, afin de développer le partenariat entre la municipalité de Harnes et le STEI Artois, ACCEPTE :

- De passer une convention cadre avec le STEI Artois de Bruay La Buisnière pour l'entretien des équipements et outils horticoles de type débroussailleur et tondeuse des Services Techniques de la commune.  
Le règlement financier des pièces sera à la charge de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention cadre.

## **8 CESSIION DE TERRAIN A M. STYPCZYNSKI MARIAN – PARCELLE AV 717**

*Monsieur le Président : Cession de terrain à Monsieur STYPCZYNSKI Marian, Dominique MOREL.*

*Dominique MOREL : Il s'agit d'une cession de terrain situé à l'arrière du domicile de cette personne, situé au 23 Chemin Valois. Donc c'est une surface de terrain cadastré AV 717, d'une surface de 23 m<sup>2</sup>, qui donne rue Marcel Duquesnoy. Sollicités, les domaines on estimé la valeur à 7.000 €. Conformément aux pouvoirs de Maire, il est proposé de diminuer cette somme de 10 % pour la rapporter à 6.300 € HT. Ce qui donne quand même le montant de 273.91 € le m<sup>2</sup>. De charger Maître BONFILS à Lens de la rédaction de l'acte à intervenir, d'assortir cette vente de la condition suivante : L'acquéreur s'engage à reverser à la commune le montant de la PVR. D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession.*

*Monsieur le Président : Merci, des questions ?*

*Guy SAEYVOET : Une petite question Monsieur le Président. Bien entendu, dans l'intérêt de Monsieur STYPCZYNSKI Marian, nous voterons pour cette délibération, par contre nous souhaitons quelques éclaircissements concernant le prix qui nous semble élevé. En sachant que la moyenne sur Harnes est de plus ou moins 160 €. Que justifie ce prix à 274 € ? en sachant, allez, dans le Pas-de-Calais, c'est 131 € le m<sup>2</sup> !*

*Monsieur le Président : Et bien, je vous remercie de cette question, parce que de toute façon si vous ne me l'avez pas posé, j'aurai tenté de vous donner quelques explications. Par contre le prix du terrain si vous voulez, sur Harnes, il n'est pas à 160. Il est entre 100 et 120. Après des privés le vendent au prix qu'ils le veulent. Bien sûr. Vous avez remarqué que ceux que nous avons vendus, rue de Varsovie, c'a été vendu à 80 € le m<sup>2</sup>. Alors, sachez que lorsque la municipalité à un terrain à vendre, à chaque fois, elle fait une demande aux domaines. Nous*

*avons fait une première demande aux domaines qui a donné un prix encore supérieur à celui qui est noté aujourd'hui. Nous avons dit, vous savez, c'est un peu cher ! ça revient à 300 € le m<sup>2</sup> ! Nous avons eu la même interrogation que vous. Nous avons fait une deuxième demande de prix, parce que ça nous semblait extrêmement cher et sachez que ça ne nous arrange en aucune façon, parce que c'est quand même des bordures de terrain plantés en espaces verts de 20 m<sup>2</sup> que nous devons entretenir ! et ils nous ont redonné le prix qui est aujourd'hui marqué sur ce document. Dans ce cas, voyant que c'était trop cher, je suis tout à fait d'accord avec vous, sachant qu'il va quand même payer la PVR ! Et bien j'ai utilisé le droit que j'ai, que nous avons, plutôt le Conseil municipal de baisser de 10 % l'évaluation des domaines ou de l'augmenter de 10 % d'ailleurs. Et donc, j'ai pris la décision, je vous propose de prendre la décision, vu les prix qui me semblent exorbitant de baisser de 10 %, puisque j'y ai droit, c'est dans la loi, de baisser de 10 % ce prix. Nous arrivons toujours quand même à un prix de 273. Mais je me mettrais en infraction si je lui disais, 'ben moi je vous le fait à 120 parce que j'estime que c'est 120 !'. S'il y a les domaines, service d'Etat, c'est bien pour les respecter. Voilà. Alors cette décision, vous savez qu'il y a plusieurs morceaux de parcelles tout le long de cette rue, et bien nous attendons et d'autres nous l'ont déjà demandé de racheter. Nous avons demandé aux domaines de nous faire l'évaluation, et ce que je peux vous dire que 20 m<sup>2</sup> dans le bout de la rue et 20 m<sup>2</sup> au bout de la rue, ce n'est pas du tout le même prix. Nous avons demandé à revoir cela, il nous a redonné les mêmes prix. Je suis obligé de me baser sur les prix des domaines et je peux vous dire que les autres s'ils sont, bien sûr, s'il y en a un qu'on lui vend à 80 € le m<sup>2</sup>, je ne baisserai pas de 10 %. On est bien d'accord. Par contre, si d'autres, c'est un prix paraissant hors norme, et bien tout ceux qui le demanderont, j'exercerai ce droit qui nous est accordé à Nous, Conseil municipal, pour une baisse de 10 %. Parce que je trouve que c'est, comme vous, tout à fait excessif. Mais ce Monsieur veut cette parcelle, parce qu'il veut construire une maison pour son fils et c'est vrai que la construction de la rue Marcel Duquesnoy, et bien donne une plus-value à son terrain et c'est d'ailleurs pour ça qu'elle a été instaurée, d'ailleurs c'était avant 2008, et nous aurions fait la même chose. Je peux vous le dire. Et bien il a été instauré ce qu'on appelle la PVR, c'est la participation aux voiries et réseaux. Voilà ! Mais je ne peux baisser que de 10 %. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions ? Ceux qui sont pour, merci à l'unanimité.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la municipalité est propriétaire de différents terrains situés le long de la rue Marcel Duquesnoy.

Certains riverains sont intéressés par l'acquisition de ces parcelles qui leur permettraient d'agrandir leur propriété.

Ainsi Monsieur STYPCZYNSKI Marian, domicilié 23 Chemin Valois a sollicité la Mairie en vue d'acquérir la bande de terrain connexe à sa propriété et cadastré section AV n° 717, d'une surface de 23 m<sup>2</sup>. Ceci lui permettrait de construire un nouveau logement pour son fils en divisant sa parcelle.

Sollicités, les Domaines ont estimé la valeur de ce terrain à 7.000 €.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser la vente de cette parcelle à 6.300 € HT, soit 10 % inférieur à l'estimation domaniale (ce qui donne un prix au m<sup>2</sup> de 273,91 € déjà supérieur à la moyenne constaté dans la commune). Le prix ne comprend pas les frais divers (géomètre, notaire ...) qui sont à la charge de l'acquéreur,
- De charger Maître BONFILS à Lens de la rédaction de l'acte à intervenir,
- D'assortir cette vente de la condition suivante :
  - o L'acquéreur s'engage à reverser à la commune le montant de la PVR, si la commune en devenait redevable dans le cas d'une délivrance de permis de construire avant signature de l'acte de cession.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession.

## **9 CONDITION DE REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE MANQUANTE OU CASSEE ET MATERIEL DETERIORE DANS LES SALLES MUNICIPALES – MODIFICATION DE REGIE**

*Monsieur le Président : Le point 9, ce sont les conditions de remboursement, il va vous l'expliquer vous-même. Ce sera Dominique MOREL le rapporteur.*

*Dominique MOREL : Concernant les salles qui sont louées, Salle des Fêtes, salle LCR et salle Léon KRASKA. Nous souhaitons donc maintenant que toute vaisselle cassée ou tout matériel détérioré soit remboursé par la personne qui aura eu cette location. Il est demandé d'autoriser le Conseil municipal de facturer le prix de rachat, la vaisselle et le matériel détérioré ou manquant au locataire responsable, et d'autoriser la modification de la régie de recettes en conséquence.*

*Monsieur le Président : Y'a-t-il des questions ? Je pense que non. Ceux qui sont pour, à l'unanimité, je vous en remercie.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la municipalité loue, pour différentes manifestations, les salles suivantes :

- Salle des Fêtes
- Salle du LCR
- Salle Léon KRASKA – Complexe sportif André BIGOTTE

Un inventaire de la vaisselle mise à disposition est fait avant et après la manifestation. Le constat est que fréquemment de la vaisselle est cassée ou manquante.

La commune est amenée à remplacer la vaisselle et le matériel détériorés ou manquants, ce qui engendre un coût.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- de facturer au prix de rachat, la vaisselle et le matériel détériorés ou manquants, au locataire responsable.
- D'autoriser la modification de la régie de recettes en conséquence

## **10 JOURNEE DE LA FEMME – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DES CHEQUES DE SERVICE AVEC LA SOCIETE CHEQUE DEJEUNER**

*Monsieur le Président : Il reste le point 10 qui est la journée de la femme. Alors vous savez que chaque année à la journée de la femme, et bien nous offrons un chèque service d'un montant de 15 € et nous avons signé une convention l'année dernière, donc en 2014. Les prix ont augmenté. Il vous est proposé de résigner cette même convention, mais malheureusement avec une augmentation. Une augmentation non seulement, sur le prix du transport, qui était de 12 € avant pour l'ensemble, bien entendu des différents chèques, qui passe à 14 €. Et bien, oui, on est obligé de faire une délibération pour ça, mais aussi sur le montant total de la valeur nominale de chaque commande. Il était avant de 0.326 en 2014, il est passé à 0.334. Voilà. Donc, il vous est demandé de m'autoriser à signer, encore une fois, cette convention. Pas de remarques je suppose ? Et bien si nous en sommes tous d'accord, je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour, et bien à l'unanimité une nouvelle fois.*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 15 janvier 2014, Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention avec la Société Chèque Déjeuner de Gennevilliers pour la fourniture de « chèque de service » au personnel féminin de la collectivité à l'occasion de la journée de femme.

Cette convention prévoit en son article 6 des prestations de services comprenant les frais d'émission et de transport.

La Société Chèque Déjeuner nous a transmis la grille tarifaire 2015 des prestations.

Sur proposition de son Président,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

- D'accepter la nouvelle tarification 2015 des prestations, présentée par la Société Chèque Déjeuner, à savoir :
  - Frais d'émission :
    - o Sur le montant total de la valeur nominale de chaque commande : 0.334 % (0.326 % en 2014)
    - o Minimum de facturation forfaitaire : aucun
  - Frais de transport :
    - o Par site de livraison, dès le 1<sup>er</sup> site, pour chaque commande : 14 € (12 € en 2014)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention de mise en place des chèques de service avec la Société Chèque Déjeuner de Gennevilliers.

## 11 DECISIONS L 2122-22

*Monsieur le Président : Vous avez ensuite les articles L 2122-22. Y'a-t-il ? Oui, je vous en prie.*

*Véronique DENDRAEL : Merci. Juste quelques petites interrogations sur le point 11.5. Point 11.5 concernant l'organisation des séjours de centre de vacances d'hiver et d'été. Il y a logiquement la commission d'appel d'offres qui gère les marchés publics, c'est un marché public que vous avez passé, pour organiser ces séjours. Et il y a aussi la commission enfance-jeunesse qui s'occupe de ces questions enfance-jeunesse. Donc moi je me pose la question, pourquoi ces commissions ne sont-elles pas sollicitées sur le choix des prestataires, puisque 2 prestataires ont été retenus sur l'année 2015. Je pose cette question, parce que je fais partie de la commission enfance-jeunesse, alors voilà. Et puis, et bien du coup, sur quels critères ont été retenus les 2 prestataires, donc notamment ADAV sur le lot 1 et REV'ALIZES sur le lot 2. Est-ce que ce sont des critères simplement financiers ? Est-ce que c'est simplement au type de séjour qu'ils proposent ? Est-ce que c'est à la qualité du séjour, à la destination ? Tant de critères aussi sur un projet éducatif. Peut-être sur tous ? Je ne sais pas. Dans ce cas là, sur quel pourcentage ? Est-ce que c'est 40 % sur le prix ? 10 % sur le type de séjour, etc ... ? Des interrogations juste dans l'intérêt des enfants, car il y a tellement de société mercantiles, dont l'objectif principal est de se faire de l'argent, sur le dos des enfants, et ne prennent pas en considération le bien-être des enfants. Le fait qu'ils passent de bonnes vacances et qu'ils vivent, qu'on puisse leur faire vivre une vie en collectivité, qui soit riche, puisque c'est aussi une expérience et une aventure pour les enfants qui partent en vacances. Merci.*

*Monsieur le Président : Déjà je peux vous dire que lorsque l'on choisit un centre, peut-être un jour faudra t'il vous y inviter, mais nous allons voir avant ce centre, et nous y allons aussi pendant. Donc et puis vous savez qu'il y a du personnel permanent qui existe dans la communauté et c'est eux souvent qui sont directeurs de centres. S'ils ont quelques choses à nous dire, ne vous inquiétez pas, il y a un chef de service qui les questionne et qui voit véritablement si c'était bien, si c'était pas bien après, mais ils le font aussi en amont. Parce qu'ils ont une connaissance aussi des différents centres. Quand à la procédure, c'est une procédure adaptée que vous devez connaître, et que si vous voulez voir les différents critères, et bien nous irons ensemble si vous le souhaitez, voir la commission, non pas la commission, voir le service du personnel, pas le service du personnel, le service enfance-jeunesse, et vous aurez toutes ces indications. Sachez que ce n'est pas du favoritisme quelconque, d'ailleurs on ne connaît, enfin moi personnellement, je ne connais pas ceux qui ont été choisis, mais s'ils ont été choisis, je fais toute confiance à ceux qui l'ont décidé, mais Dominique MOREL peut vous donner plus d'informations.*

*Dominique MOREL : Ce que je voudrais dire c'est que, vu le montant du marché, c'est une MAPA, donc ça ne passe pas en commission d'appels d'offres. Ça c'est déjà une première des choses. Alors, comme l'a dit, Monsieur le Président, chacun de nos marchés, y'a des critères, donc des critères qui sont, bien entendu, ça peut être le prix, mais, y'a jamais que le critère prix. L'analyse est faite par le service. L'analyse est validée par l'adjoint qui a délégation et ensuite, moi-même, j'appose ma signature et je regarde donc l'analyse qui a été faite, et comme j'en ai délégation de Monsieur le Président, c'est moi qui signe tous les documents de marché. Mais je peux vous dire que c'est une chaîne qui est faite du technicien à l'élu.*

*Monsieur le Président : Donc voilà, nous avons non seulement le service, je continue à vous donner la réponse, le service enfance-jeunesse qui en a la responsabilité, et validé par le service financier après. Je vous en prie.*

*Véronique DENDRAEL : Ce qui est dommage, c'est qu'il y a quand même une commission enfance-jeunesse qui est mise en place et que les membres qui en font partie pourraient aussi apporter et éclaircir aussi les choix qui sont faits.*

*Monsieur le Président : Oui, ça pourrait effectivement, mais dans ce type, et bien pour le moment, les responsables, c'est le chef de service ou le chef de pôle et puis l'adjoint concerné et validé par l'adjoint aux finances. Mais effectivement, il pourrait, on pourrait aussi demander l'avis de la commission. Ce n'est pas prévu à ce jour. Nous y réfléchissons en temps et en heure.*

Sur proposition de son Président,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PREND connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

### **11.1 11 décembre 2014 : Désignation d'un avocat – Coralie REMBERT – Requête de M. Jean-Marie FONTAINE c/ Commune de HARNES – n° 1408512-2**

*Nous Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la communication de la requête, enregistrée le 28 novembre 2014 n° 1408512-2 au Tribunal Administratif de Lille et réceptionnée le 11 décembre 2014 en Mairie, présentée par Monsieur Jean-Marie FONTAINE à l'encontre de la commune,*

*Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour assister et défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire,*

#### **DECIDONS :**

*Article 1 : De désigner Maître Coralie REMBERT, Avocat, 31 bis rue Anatole France – 19 Grand'Place à HARNES pour assister et défendre les intérêts de la commune dans le dossier qui l'oppose à Monsieur Jean-Marie FONTAINE – dossier n° 1408512-2.*

*Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.*

*Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera annexé au Recueil des Actes Administratifs.*

### **11.2 30 décembre 2014 : Remboursement de sinistres**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant les délégations de pouvoir définies dans l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les propositions de remboursement de sinistres parvenues en Mairie,*

#### **DECIDONS :**

*Article 1 : Est accepté le remboursement du sinistre ci-après :*

N° du dossier Date du sinistre	Objet du sinistre	Indemnité proposée
Sinistre 2014/04 du 02.06.2014 Réf. GAN 14062075	Accident de la circulation – AV - 022 - VJ	220,80

*Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.*

### **11.3 30 décembre 2014 : Contrat n° 20141342 – PVe : Procès Verbaux électroniques – Société LOGITUD**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que par délibération du 8 octobre 2014, le Conseil municipal a décidé de la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Harnes,*

*Considérant que la commune de Harnes a du équiper ses services du matériel et logiciel nécessaires au PV Electronique,*

*Considérant qu'il y a lieu d'assurer la maintenance de cet équipement,*

*Vu la proposition reçue de LOGITUD Solutions de Mulhouse,*

#### **DECIDONS :**

*Article 1 : Un contrat est passé avec la Société LOGITUD Solutions, SAS – ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Shoelcher – 68200 MULHOUSE, pour la maintenance du matériel et logiciel acquis dans le cadre du PV Electronique.*

*Article 2 : Le présent contrat prend effet le 12 décembre 2014 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 11 décembre 2015. A la fin de chaque période annuelle, et pour une durée ne pouvant excéder trois ans (soit jusqu'au 11 décembre 2017), le contrat sera reconduit par accord tacite entre les deux parties.*

*Article 3 : Le prix de la maintenance est fixé comme suit :*

- Année 1 : 348,00 € HT
- Année 2 : 594,00 € HT
- Année 3 : 594,00 € HT

*Le coût forfaitaire de maintenance, ferme et non révisable, est facturé d'avance chaque année.*

*Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.*

### **11.4 29 décembre 2014 : Fourniture de sel de déneigement (N° 636.5.14)**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,*

*Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,*

*Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,*

*Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics,*

*Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,*

*Vu la nécessité de désigner une société pour Fourniture de sel de déneigement*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 10 octobre 2014 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication mise en ligne le 10 octobre 2014 avec pour date limite de remise des offres fixée au 13 novembre 2014,*

*Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :*

- 1) OGAMALP de Sallanches (74700)*
- 2) ISOSIGN de Saint Eusebe (71210)*
- 3) MEDISEL SARL MEDIDIS de Bordeaux (33200)*
- 4) SANAC de Wervik (Belgique)*
- 5) UNIVER'SEL de Maxeville (54320)*
- 6) ROL NORMANDIE de Granville (50400)*

#### **DECIDONS :**

**Article 1 :** *Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec la société OGAMALP – 333, rue Pellissier – Le Corinthe B – 74700 Sallanches pour la fourniture de sel de déneigement conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.*

**Article 2 :** *Le montant de la dépense est fixé à 4.000,00 € HT par période pour montant mini annuel, et 16.000,00 € HT par période pour montant maxi annuel.*

*Le marché est passé pour une durée de 1 an allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2015, reconductible 3 fois pour une durée d'une année chacune, et pour un total de 4 ans.*

**Article 3 :** *Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.*

### **11.5 23 décembre 2014 : Organisation des séjours de vacances d'hiver et d'été pour 2015 pour les jeunes de la ville de Harnes (N° 635.5.14)**

*Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,*

*Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,*

*Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,*

*Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics,*

*Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,*

*Vu la nécessité de désigner une société pour l'Organisation des séjours de vacances d'hiver et d'été pour 2015 pour les jeunes de la ville de Harnes*

*Vu la nécessité d'allotir de la façon suivante : lot 1 : séjour neige 2015 – lot 2 : Centre de vacances,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 10 octobre 2014 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une publication mise en ligne le 10 octobre 2014 avec pour date limite de remise des offres fixée au 06 novembre 2014,*

*Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :*

*Lot 1 - 1) ADAV - 2) REV'ALIZES – 3) REGARD – 4) SCOL VOYAGE – 5) OCEANE VOYAGE*

6) VELS VOYAGE – 7) AVP VOYAGE – 8) NEIGE ET SOLEIL – non classé OXYJEUNES VOYAGES

Lot 2 – 1° REV'ALIZES - 2) VELS

**DECIDONS :**

Article 1 : Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché pour Organisation des séjours de vacances d'hiver et d'été pour 2015 pour les jeunes de la ville de Harnes, avec pour les lots :

- 1) ADAV -10bis, rue du Collège – 59380 BERGUES.
- 2) REV'ALIZES – 73, rue de Turenne – 59000 LILLE.

Ces offres sont conformes au cahier des charges et présentent la meilleure offre de prix.

Article 2 : Le montant de la dépense est fixé à :

Lot 1 : 24.000,00 € HT pour montant mini, et 36.000,00 € HT pour montant maxi.

Lot 2 : 20.000,00 € HT pour montant mini, et 32.000,00 € HT pour montant maxi.

Le marché est passé pour une durée de 1 an.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

**11.6 1er décembre 2014 - Fourniture et livraison de produits laitiers dans les écoles maternelles et élémentaires (N° 632.6.14)**

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité d'allotir de la façon suivante : lot 1 : Achat de briquettes de lait demi-écrémé – lot 2 : achat de yaourts sucrés demi-écrémés,

Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité de désigner une société pour la fourniture et livraison de produits laitiers dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 10 octobre 2014 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) pour une parution le 10 octobre 2014 avec pour date limite de remise des offres fixée au 30 octobre 2014,

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

Lot 1) 1 - Lait 59 – Dessailly Gille (non classé : offre irrégulière)

Lot 2) Dessailly Gille (non classé : offre irrégulière)

**DECIDONS :**

Article 1 : Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec pour le lot 1, la société LAIT 59 -39, rue des Anciens Combattants d'AFN – 59920 Quiévrechain pour la fourniture et livraison de produits laitiers dans les écoles maternelles et élémentaires, et notamment l'achat de briquettes de lait demi-écrémé conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix. Le lot 2 est infructueux.

Article 2 : Le montant de la dépense est fixé à 10.000,00 € HT pour montant mini annuel, et 17.000,00 € HT pour montant maxi annuel.

Le marché est passé pour une durée de 1 an reconductible 2 fois pour une durée d'un an chacune.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

### **11.7 17 décembre 2014 : Sonorisation, aménagement scénique, captation vidéo et régie directe de la cérémonie des vœux du Maire de Harnes (N° 639.5.14)**

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 et les dispositions annexées au présent décret qui constituent le Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au Code des Marchés Publics,

Vu le décret 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 fixant les seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015, aux marchés passés en application du Code des Marchés Publics,

Considérant la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité de désigner une société pour la sonorisation, l'aménagement scénique, la captation vidéo et la régie directe de la cérémonie des vœux du Maire de Harnes

Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 21 octobre 2014 au Journal La Voix du Nord pour une publication le 24 octobre 2014 avec pour date limite de remise des offres fixée au 20 novembre 2014

Vu les propositions reçues dans les délais et classées comme suit :

1) Régie Fête Pyrotechnie

Non classé : Everest Production

#### **DECIDONS :**

Article 1 : Est autorisée la passation, par le Pouvoir Adjudicateur, d'un marché avec la société REGIE FETE PYROTECHNIE – 16, Chemin de la Grosse Borne – 62440 Harnes pour la Sonorisation, l'aménagement scénique, la captation vidéo et la régie directe de la cérémonie des vœux du Maire de Harnes conforme au cahier des charges et présentant la meilleure offre de prix.

Article 2 : Le montant de la dépense est fixé à 5.000,00 € HT, soit 6.000,00 € TTC.

Le marché est passé pour une durée de 1 mois.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

### **11.8 6 janvier 2015 : 17 décembre 2014 : Adhésion Droit de Cité**

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2013 renouvelant l'adhésion de la commune à l'association Droit de Cité,

Vu la proposition de l'Association Droit de Cité de renouveler le contrat d'engagement adhésion pour l'année 2015,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

#### **DECIDONS :**

Article 1 : Un contrat d'engagement adhésion 2015 est passé avec l'Association Droit de Cité – rue Louis Blériot – pôle associatif – bâtiment G – 62420 BILLY MONTIGNY et la commune de Harnes.

Article 2 : Le coût de cette adhésion est fixé à 9.352,79 € (neuf mille trois cent cinquante deux euros et soixante-dix-neuf centimes) pour l'année 2015, soit une participation de 0,762 € par habitant.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui, conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

### **11.9 13 janvier 2015 : Contrat FLEXEA Bureau – Ascenseur mairie – Société KONE**

Nous, Philippe DUQUESNOY, Maire de Harnes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 accordant à Monsieur le Maire les délégations de pouvoir définies dans l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le contrat d'entretien de l'ascenseur de la Mairie a été passé avec la Société KONE de Wasquehal par décision municipale du 14 mars 2006 est arrivé à expiration

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la maintenance de cet équipement,

Vu la proposition reçue de la Société KONE - Z.I de la Pilaterie – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ,

#### **DECIDONS :**

Article 1 : Un contrat de maintenance est passé avec la Société KONE – Agence Nord-Pas de Calais – Z.I de la Pilaterie – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, pour l'ascenseur de la Mairie.

Article 2 : Le présent contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée initiale de 3 ans. Il peut être reconduit, par périodes successives de 1 an, sans excéder une durée maximale de 4 ans.

Article 3 : Le prix de la maintenance est fixé comme suit :

- Prix annuel HT : 2.420,00 €
- Prix annuel TTC : 2.904,00 €
- Périodicité de facturation : trimestrielle échue
- Révision : Selon l'indice FSD2 et ICHT-IME de l'INSEE – Indice de référence : juillet 2014. La première révision interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-33 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au Recueil des Actes Administratifs.

Monsieur le Président : S'il n'y a pas d'autres questions, et bien, je vais vous souhaitez à tous et à toutes une bonne soirée et vous remercie pour le moment d'échanges que nous avons pu avoir.

La séance est levée à 20 heures 37.

Suivent les signatures au registre.